
SINGAPOUR – Sessions du GAC de la matinée
Jeudi 12 février 2015 – 08h45 à 12h30
ICANN – Singapour, Singapour

THOMAS SCHNEIDER: Bonjour à tout le monde, merci d’être venus ici. Nous nous sommes rendus compte ce matin que nous avons un grave problème avec le communiqué dont nous ne nous étions pas rendus compte hier.

La question était de voir comment résoudre ce problème sans le communiquer au reste, mais j’ai décidé qu’il fallait le résoudre en toute honnêteté, vous parler de ce problème, et vous dire ce qui se passait. Nous devons remercier tous nos vice-présidents dans le communiqué. Nous avons oublié de le faire. Et c’est quelque chose qu’il faudrait ajouter, j’espère que vous serez d’accord avec cet ajout pour remédier à cette omission que nous avons commise hier. Etes-vous d’accord ?

Nous devons remercier les vice-présidents sortants. Les autres, ils doivent encore démontrer qu’ils sont capables de faire ce travail, mais bon, nous ferions un petit ajout de quelques lignes pour remercier les vice-présidents sortants. Alors merci, Tracy. Merci, Peter.

Après ce choc, je vais céder la parole à Tom.

TOM DALE : Merci, Thomas. Bonjour à tous. Ce matin, nous avons toute une série de thèmes à aborder suivant ce qui avait été inclus dans l’ordre du jour proposé. Alors nous aborderions en premier lieu, très rapidement, tout

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ce qui concerne la révision du site Web du GAC, et tout ce qui est lié à l'aide financière, enfin au soutien financier aux déplacements...

Excusez-moi, il y a beaucoup d'activité ici, cela me distrait un tout petit peu.

A 9h30, le personnel de l'ICANN s'occupant de la nouvelle stratégie des réunions se présentera devant nous et résumera un peu ce qui arrivera à partir de 2016. Il ne reste pas très longtemps pour cela, pour la structure des réunions appliquée à partir de ce moment. Nous aurons aussi l'ACIG pour nous aider.

Il y aura ensuite cette notion de forum ouvert, nous écouterons la Suède nous en parler.

Nous nous occuperons ensuite de tous les détails, après la pause de 11 :30, en ce qui concerne les principes opérationnels du GAC.

Nous aurons encore quelques autres visiteurs. L'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN qui viendra justement nous parler des activités contractuelles.

Et enfin, à la fin, vers midi, nous nous entretiendrons sur les différents aspects des TLDs, nous analyserons notre secteur d'activité, et il y aura là Architelos, qui partagera avec nous tout ce qui concerne les événements dans le secteur d'activité des noms de domaine.

Nous pouvons donc commencer par le site Web.



TRACY HACKSHAW :

Bonjour à tous. Je voudrais vous rappeler qu'il y a une enquête diffusée parmi les membres du GAC pour qu'ils donnent leur avis sur les questions qui pourraient être ajoutées pour la révision du site Web du GAC. Et ce que je voulais vous dire, en principe, c'est que c'est une occasion que vous avez, en tant que membre du GAC de faire vos commentaires et contribuer. On a remis à jour plusieurs fois et reconçu, redessiné ce site Web. Nous avons besoin de vos commentaires, de votre participation dans le processus, parce que si vous ne le faites pas, le travail se fera sans vos apports, sans vos contributions. Donc si vous avez fait des commentaires pendant cette réunion ou lors d'autres réunions, nous vous prions de bien vouloir les envoyer par courriel au secrétariat. Puis le secrétariat s'assurera qu'elles seront prises en compte, pour que ces recommandations soient prises en considération et intégrées à la conception du nouveau site Web.

L'idée sous-jacente et la suivante : le site Web du GAC doit être utile pour vous, en tant que membres, et il doit être utile dans vos différentes fonctions. Vous êtes des membres du GAC, vous pouvez être de nouveaux venus, vous pouvez avoir des connaissances à propos d'un domaine technique en particulier, sur les politiques, donc pensez à ce que vous voudriez pouvoir trouver sur ce site Web. Je crois qu'une fois entrés sur le site, vous devriez trouver le contenu au maximum 5 secondes après vous être rendus sur le site.

Maintenant, je cède la parole à Michelle pour voir comment nous allons continuer à travailler à partir de maintenant.



MICHELLE SCOTT-TUCKER : Merci, Tracy. On a déjà présenté une copie à tous les membres du GAC, d'un résumé de ce qui va se passer avec le site Web. Il y a eu une recommandation à partir de laquelle on voit apparaître toutes les activités.

La première recommandation consiste au renouvellement du site Web pour qu'ils travaillent sur une plateforme technologique plus adaptée. Le personnel de l'ICANN et moi-même, nous avons eu des consultations personnelles avec le personnel technique de l'ICANN, qui ont été très utiles. Ils ont dit qu'ils allaient travailler avec nous toute l'année pour reconcevoir ce site Web, pour démarrer à zéro avec votre soutien, vos connaissances. Et ce qu'ils vont faire, c'est justement financer les frais. Donc, nous sommes un point prioritaire de leur budget, ce qui facilite énormément notre travail.

Maintenant, nous allons voir la prochaine diapo. L'ACIG va s'occuper de la conduite de ce processus, mais nous travaillerons en collaboration étroite avec le personnel technique de l'ICANN, et surtout avec vous, parce que c'est votre site Web. Alors, dites-nous ce dont vous avez besoin, nous allons vous demander des renseignements, de nous faire des recommandations et nous allons travailler à vos côtés pour nous assurer que ce site web répondra à tous vos besoins.

Nous allons voir avec la prochaine diapo que nous avons développé une série de résultats et d'objectifs que nous voulons atteindre sur ce site Web, c'est une vision très générale. Lorsque nous aurons le nouveau site en fonctionnement, d'ici un ou deux ans, nous espérons qu'il sera prêt pour l'année prochaine, nous aimerions évaluer ces objectifs et ces



résultats, pour voir si ce nouveau site Web répond à tout ce que nous cherchions à faire.

Là, il y a une référence aux activités en cours. Le site Web existant sera toujours en fonction, évidemment, il n’y aura pas de vide. Nous allons continuer à améliorer ce site Web existant, parce que nous allons continuer à nous en servir pendant les 18 mois à venir. Nous allons continuer à ajouter de l’information. Il se peut que les deux sites Web soient en fonctionnement en parallèle jusqu’à ce que le nouveau site Web soit complètement terminé.

Toutes les organisations de soutien et les comités consultatifs pensent travailler sur le site Web dans la période entre les sessions. Nous allons nous assurer donc, au sein du GAC, d’avoir les outils nécessaires pour pouvoir faire un travail plus efficace dans la période inter-sessions, au moyen du site Web.

Tracy est d’accord pour s’occuper de ce processus. Il est la responsable des technologies, et il possède les connaissances techniques nécessaires pour ce travail. Il est très bien connu de l’équipe technique de l’ICANN. Donc si vous avez des commentaires, des problèmes, parlez-m-en, parlez à Tracy, parlez au personnel de soutien de l’ICANN.

Donc, le contenu existant de ce site Web a été transféré sur un nouveau site Web, ce site plus ancien doit fonctionner comme une espèce d’archive pour le secrétariat sur tout le matériel produit au sein du GAC. Nous avons tous les communiqués depuis la première réunion du GAC. Ce type d’informations va continuer à être hébergé sur ce site Web précédent, cela va faciliter énormément l’accès à la documentation.



Voilà les questions techniques dont nous devons nous occuper. Nous devons nous assurer que la classification IPv6 fera partie de mon contrat. Je dois m'assurer que ce sera le cas.

L'avis du GAC par rapport aux registres fait partie aussi du site Web du GAC actuel. Il y a un projet plus large pour voir les avis envoyés au conseil d'administration par l'intermédiaire de l'ICANN, donc il y a un nouveau système pour en faciliter l'accès et l'intégration. Cela prendra plus longtemps. Donc, au fur et à mesure que nous intégrons ou que nous structurons notre nouveau site Web, nous avons notre nouveau registre des avis qui sera mis au point, je pense que d'ici un an les deux seront opérationnels. Et si nous pouvons parler des différentes largeurs de bande, des différents dispositifs pouvant être utilisés pour regarder notre site Web, parce que nous venons tous de différents coins de la planète, il faut en tenir compte pour que nous puissions tous accéder au site Web. Lorsqu'il s'agit de l'accessibilité, nous établissons un niveau très élevé pour que tout le monde puisse y accéder où qu'il se trouve.

Vous avez là un tour d'horizon très bref. Ce que j'attends de vous aujourd'hui, c'est disons un retour d'informations sur tout cela pour pouvoir avancer sur cette nouvelle remise à jour de notre site Web, cette nouvelle conception.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup, Michelle et Tracy. Si vous avez des commentaires ou des questions, vous pouvez vous adresser directement à eux.



MICHELLE SCOTT-TUCKER : Nous allons prendre cela en considération et le revoir sur le site Web.

JAMAIQUE : Merci, j'ai une question à poser. On a peut-être parlé de cela mais il se peut que je l'ai manqué. Le fondement pour reconcevoir le site Web concerne une question purement esthétique, c'est une question liée à l'aspect et à l'accès, ou y-a-t-il d'autres thèmes dont nous voudrions améliorer le fonctionnement ou l'aspect ? Est-ce qu'il y a une date butoir spécifique pour que ce site Web soit prêt ? Merci.

MICHELLE SCOTT-TUCKER : Certaines raisons pour lesquelles nous allons refaire et reconcevoir ce site Web, c'est que certains contenus se trouvent sur le Wiki et sont configurés sur ce type de technologies et ce n'est pas quelque chose que nous puissions continuer à soutenir. Donc il faut que nous le fassions migrer vers cette nouvelle plateforme technologique pour avoir un soutien technologique total. Nous avons fait une enquête pour les membres du GAC et pour d'autres utilisateurs et les résultats prouvent clairement qu'il y a des difficultés à trouver l'information recherchée.

La question esthétique est une question de moindre importance, mais on n'était pas non plus satisfait de l'aspect de ce site Web. Donc cela se fait pour des raisons techniques pour en améliorer le fonctionnement aussi pour une question esthétique.

Personne ne m'a donné de date butoir du côté de l'équipe technique, mais l'intention est la suivante : que l'année prochaine le site Web soit tout à fait opérationnel.



TRACY HACKSHAW : Si vous avez des commentaires ou des recommandations, veuillez nous les envoyer par courriel, pour que nous puissions en tenir compte. Si vous voulez faire des contributions pour l'architecture, vous pouvez le faire, pour la distribution géographique, vous avez des commentaires, envoyez-les nous, pour pouvoir en discuter et les appliquer avec l'équipe du personnel de l'ICANN. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : L'un des points suivants dans l'ordre du jour concerne le soutien aux déplacements. Comme Olga n'est pas ici ainsi que d'autres personnes qui s'occupaient de ce thème, je vais demander que nous puissions avoir tous l'information et pour qu'Olof nous mette à jour sur la situation où nous sommes, vers où nous allons, comment nous allons gérer l'accroissement du nombre du GAC et du soutien aux déplacements.

Merci.

OLOF NORDLING : Actuellement et depuis deux ans déjà, nous avons un soutien financier pour les voyages, pour 30 membres individuels du GAC, pour chacune des réunions de l'ICANN. Nous avons donc 90 blocs ou postes budgétaires par an. Ceci n'a pas été modifié au cours des deux dernières années, entre temps, nous avons vu un accroissement de 20% du nombre des membres du GAC. Il me semble donc en premier lieu qu'il serait raisonnable de présenter cette demande, parce qu'il s'agit d'une procédure où normalement nous devons présenter une demande



budgétaire à la communauté qui devrait être présentée vers la fin février, donc nous nous y préparons, et nous sommes en train d'étudier le chiffre qu'il faudrait inclure dans cela. C'est-à-dire le nombre de voyageurs qui bénéficieraient d'un soutien financier pour venir à chacune des réunions du GAC. Parmi ces 30 membres, à l'heure actuelle, cinq sont des observateurs des régions qui ont vraiment besoin de ce soutien financier pour les déplacements. Donc, le chiffre total est de 30, nous estimons qu'il y a 20% de membres qui s'ajoutent au nombre actuel. Il s'agit donc d'un pourcentage plus élevé, et nous avons eu aussi de nouveaux membres provenant d'économies en développement, ce qu'il faut garder présent à l'esprit. Donc si on a 20% par rapport à ces 30 personnes par réunion, cela donne 6 comme résultat, il faudrait donc demander cela au minimum. Mais nous devrions peut-être mentionner aussi qu'il y a eu une réunion entre la direction du GAC et les autorités de l'ICANN où l'on a mentionné des chiffres bien plus élevés, alors on peut bien présenter une demande pour 10 personnes de plus par réunion, ou même 20, pour cette partie du soutien. Nous verrons quel sera le résultat final pour le budget, mais bien sûr c'est quelque chose dont il faut que nous discutons avec les membres du GAC.

Est-ce que vous avez des questions en ce sens-là ?

TRINITE ET TOBAGO :

Merci beaucoup. Moi, en tant qu'un des vice-présidents concernés, cette initiative fait partie de ce que j'ai pensé à soulever. Cette notion d'augmentation de l'adhésion des membres coïncide avec l'augmentation dans les futurs voyages que nous avons demandée.

Olof ne l'a pas dit, mais il a dû refuser ce soutien financier à certains membres qui l'avaient demandé parce que c'était pour 5, alors que 10 pays l'avaient demandé, et qui ne pouvaient pas recevoir ce soutien, alors que ce sont des pays qui en ont vraiment besoin. Donc ce que nous recommandons au conseil d'administration, c'est d'ajouter le soutien à au moins 10 représentants de plus. J'espère que nous pourrions compter sur cela. Je vais continuer à soutenir cette initiative si le GAC le veut. La question pour nous, c'est que bon nombre des pays sont de petites îles, moins développées, dans la région de l'Afrique et de l'Asie Pacifique, et beaucoup d'entre eux ignore l'existence du GAC. Donc ce soutien financier les aide à comprendre ce dont il s'agit à l'ICANN, ils viennent dans une réunion, sont informés, et cela augmente le soutien qui leur est accordé. Je crois que nous sommes 150 en ce moment, au total au sein du GAC, dont 25 sont de très petits pays. Notre idée est donc d'augmenter, dans la mesure du possible, notre soutien financier pour que ces gens-là puissent venir aux réunions. Merci.

OLOF NORDLING :

Nous avons le Pérou, puis l'Indonésie, et le Maroc.

PEROU :

Je vais parler en espagnol. Il est nécessaire d'augmenter la disponibilité de l'aide aux déplacements, et il faut aussi commencer à employer un critère non seulement de pays en développement, mais aussi un critère géographique. Si la réunion a lieu, comme aujourd'hui, à Singapour, il est évident que les pays qui sont plus loin, en Amérique Latine par exemple, et bien ce sera bien plus difficile pour nous de participer. Cette



fois-ci, il n’y a que le Brésil, l’Argentine, le Pérou et la Colombie je crois. Mais il y a plusieurs pays latino-américains qui n’ont pas venir, qui ont demandé l’aide aux déplacements mais ce n’est pas toujours possible. Alors ce critère pourrait être appliqué, peut-être, pour la prochaine réunion qui aura lieu à Buenos Aires et les Latino-Américains, nous n’en serons pas bénéficiaires à ce moment-là. Ca n’aurait aucun sens puisqu’on est dans la même zone. Il faudrait aider davantage l’Afrique ou l’Asie. C’est un critère qu’il faut prendre en considération. Merci.

OLOF NORDLING : Merci le Pérou.

INDONESIE : Merci, Olof. Je voulais signaler que le soutien est pour 30 personnes, ou est-ce qu’il y a un moment spécifique en dollars ? Parce que lorsque la réunion était au Maroc, moi j’ai pensé à demander ce soutien, mais comme là c’était à Singapour, on n’en avait pas besoin. Alors je veux clarifier tout simplement, que ce soit clair en définitive.

OLOF NORDLING : Merci. Je crois que je pourrais répondre en premier lieu à la question de l’Indonésie, une courte réponse. Quel est le montant disponible dans le budget ? Nous avons un poste budgétaire, mais c’est une question interne, il y a une moyenne. Dès que nous décidons, voilà ça c’est le montant attribué à X candidats, le montant réel peut différer de la moyenne. Et compte tenu de la distance, pour ceux qui reçoivent l’aide, le nombre est différent. Ce n’est pas un montant fixe ou établi dans le budget, mais par contre, on se base sur les moyennes. Nous tenons



compte des différences que l'on voit dans la pratique, parce que c'est la vie réelle. Nous considérons le budget sur la base du nombre de personnes. Ceci fait partie du budget interne de l'ICANN sur la base de moyennes. Si nous considérons tout le soutien aux déplacements de l'ICANN, il faut nous adapter tous les ans, mais jusqu'à aujourd'hui, cela a bien fonctionné, bien qu'il puisse y avoir des différences de coûts à titre individuel qui soient à prendre en considération.

Ceci m'amène à la suggestion du Pérou. Ceux qui sont plus loin, ils peuvent être considérés comme une catégorie supplémentaire à prendre en compte lorsqu'on décide qui peut recevoir l'aide.

Trinité et Tobago a dit aussi que peut-être nous sommes dans une situation où il nous faut rejeter certaines demandes de soutien aux déplacements. Alors, disons que l'on parle des deux faces d'une même monnaie. D'une part, il faut établir les priorités, il y a les critères, les normes de soutien aux déplacements pour le GAC qui dépend de l'état de développement de chacune des économies, puis nous avons les états insulaires, mais à vrai dire, nous n'avons pas la distance comme une catégorie dans tous ces critères. Alors si l'équipe de sélection peut interpréter la question et voir s'il faut modifier les normes de soutien aux déplacements, c'est une question sur laquelle réfléchir. Je demande des commentaires, mais je vois que le Pérou demande la parole encore une fois. Mais avant le Pérou, on a le Maroc.

MAROC :

Merci, je vais parler en français. Merci à l'ICANN et à monsieur Olof de nous avoir présenté ces chiffres qui démontrent l'importance qu'accorde l'ICANN à prendre en charge un plus grand nombre de



représentants de pays au sein du GAC, compte tenu du nombre croissant, ce qui démontre l'intérêt de ces pays à participer aux travaux de cet organe.

Ma question est la suivante : est-ce que le chiffre que vous nous avez donné, Olof, couvre ou prend également en compte les réunions gouvernementales de haut niveau ? Ou bien y-a-t-il un budget réservé à ces réunions, ayant à l'esprit que nous aurons ce genre de réunions tous les deux ans, selon la recommandation qui nous a été présentée en début de semaine. Je vous remercie.

OLOF NORDLING :

Merci, le Maroc. Pour la réunion gouvernementale de haut niveau, je ne sais pas si vous vous en souvenez, la dernière a eu lieu à Londres. Le GAC a demandé, vers la moitié de l'année, une attribution plus grande de soutien aux déplacements. Du côté de l'ICANN, nous anticipons cela pour éviter d'avoir à nous presser à la dernière minute.

Alors il est probable d'avoir une demande de soutien aux déplacements à la dernière minute, alors si on le fait avant l'exercice fiscal qui démarre le 1^{er} juillet, il y a de l'argent séparé et indépendant, un poste budgétaire indépendant. Pour d'autres réunions gouvernementales de haut niveau, il faut le gérer dans le contexte de cette réunion de haut niveau elle-même, mais cela est prévu.

Je crois qu'il y a maintenant la Chine, puis Trinité et Tobago, et je crois que nous arrivons à un moment critique où le personnel de l'ICANN viendra nous parler des modifications proposées dans la stratégie des réunions.



La Chine, s'il vous plaît.

CHINE :

Merci. Nous voudrions nous faire l'écho du commentaire effectué par Trinité et Tobago, et aussi du commentaire du Pérou. Je crois que donner ce soutien aux déplacements à certains pays est très important pour les réunions où l'on parle de politique.

C'est une pratique usuelle dans beaucoup d'organisations internationales et il est très important de garantir que le représentant qui assiste à la réunion puisse être là pour améliorer la participation, notamment lorsqu'on parle de pays où c'est vraiment presque impossible de se déplacer à l'échelle internationale.

Je crois que la critique la plus fréquente dans ce type d'organisations est d'avoir une liste de critères sur les pays éligibles à ce soutien. En général, les critères sont basés sur... ou plutôt, les Nations Unies ont défini des catégories qui, s'il y a des ressources suffisantes, il y a du manque de soutien pour d'autres pays, on peut utiliser par exemple le PIB par personne, et alors là on établit un chiffre pour les différents pays. Et cela peut dépendre, éventuellement, des ressources disponibles. Pour ce qui a trait à l'ICANN et au GAC en particulier, j'ai deux commentaires à faire sur le schéma du soutien aux déplacements. Nous considérons que si le budget est suffisant, il ne faudra pas limiter le nombre de personnes bénéficiaires, ou le nombre de pays pouvant recevoir ce soutien. Nous ne devrions pas, alors, rejeter les pays qualifiés, et puis nous considérons aussi qu'il est important d'avoir une diversité géographique dans la représentation. En conséquence, nous



pensons que ce soutien doit se baser aussi sur la distribution géographique.

Une autre proposition est que le GAC envisage l'organisation de réunions de coordination régionales à l'avenir. Merci.

OLOF NORDLING :

Merci, la Chine. J'ai un court commentaire à faire. Je ne suis pas en position de changer la forme dans laquelle l'ICANN planifie son soutien financier aux déplacements, mais ce que nous pouvons changer, ce sont les chiffres, le nombre de demande pour ceux qui souhaitent participer. Lorsque nous parlons des critères, dans une grande mesure, nous avons suivi la politique actuelle qui se trouve sur le site Web de l'ICANN avec suffisamment de détails.

Je crois que Trinité et Tobago a demandé la parole. Je ne sais pas si vous pouvez compléter ça et puis après nous aurons la République Dominicaine et le Pérou, puis je devrais clôturer la liste. Il faudra arriver à une quelconque solution ou conclusion.

TRINITE ET TOBAGO :

Deux précisions. Premièrement, le budget. Suivant la politique, on utilise cet argent, ou on le perd, si on a 25 candidatures, les 25 candidatures ont été utilisées. La réunion suivante, on aura plus de budget dans ce cas. Alors, c'est ce qu'il faut faire avec le budget, mais si on parle en termes géographiques, je soutiens la position du Pérou. Nous ne voulons non plus changer la manière dont le GAC fonctionne. Si on a une réunion en Afrique, alors les pays africains ne recevront pas de soutien, et la même chose peut se passer en Amérique Latine. Je pense



que l'approche qu'il faudrait appliquer c'est une augmentation réelle au soutien financier aux déplacements, et pas que la géographie soit quelque chose dont il faut tenir compte pour l'attribution de l'aide.

REPUBLIQUE DOMINICAINE : Bonjour à tous. Je voulais tout simplement dire qu'une information très utile que vous avez donnée, nous ne connaissons pas cette possibilité d'aide financière, de bourse. Peut-être l'information est arrivée, mais on ne l'a pas vue. Alors, à partir de là, je pense, et si vous avez fait circuler l'information je m'excuse, mais ce serait important de faire circuler parmi les membres du GAC la possibilité de bourse, d'aide, et je profite de mon intervention pour aider également la proposition du Pérou qui nous paraît très intéressante, elle est juste. C'est juste de pouvoir faire ce bilan entre régions, en fonction du siège de la conférence. Alors peut-être l'information est là, mais parfois on ne l'a voit pas si bien que ça, et ce serait l'un des points qui peut être amélioré.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la République Dominicaine. Je regarde la montre et malheureusement, il faudra conclure la réunion, parce que l'équipe des réunions de l'ICANN est déjà dans la salle, ils vont nous parler des stratégies des réunions, pour voir comment ceci peut nous affecter dans notre fonctionnement.

Alors je demande aux membres de l'équipe des réunions de s'approcher du podium.



NICK TOMASSO : Je vous dis bonjour, je suis le responsable du groupe de stratégie de l'ICANN, je suis le vrai vice-président, je m'appelle Nick Tomasso, et on est là pour vous parler de la nouvelle stratégie des réunions qui va être mise en place suivant le plan développé par le groupe dirigé par la communauté, à savoir le groupe de travail pour la stratégie des réunions.

Ce sera une stratégie qui commencera à s'appliquer à partir de l'année civile 2016, on démarrera en mars 2016. Sébastien Bachollet, responsable de la stratégie, et qui a été membre du conseil d'administration, et il a dirigé les délibérations de ce groupe pendant deux ans. Ana Neves également, qui se trouve dans la salle, qui a fait partie du groupe et a aidé à concevoir ce que vous allez voir tout de suite.

Je passe maintenant la parole à ma collègue pour faire le résumé.

TANZANICA KING : Je vais passer la parole à Sébastien pour qu'il partage avec nous les principes directeurs utilisés pour créer cette stratégie des réunions.

SEBASTIEN BACHOLLET : (on n'entend pas le début du discours)

... Je vous rappelle que le fonctionnement des meetings n'a pas beaucoup évolué depuis quelques années. Il y a eu plusieurs tentatives de les faire bouger. J'espère que celle-là est la bonne et qu'elle ira dans la bonne direction. Donc, je vais très rapidement, puisque vous n'avez pas beaucoup de temps, rebalayer les principes qui étaient les nôtres.



Faire en sorte qu'il y ait assez de temps de réunion en présence les uns des autres pour toutes les organisations composant l'ICANN, que ce soit fait de façon à permettre du travail intergroupe et pas seulement à l'intérieur d'un groupe. Le fait qu'il y ait une balance géographique pour la rotation des meetings, donc on reste sur l'idée que chaque région accueille un meeting. Vous verrez, cela a une importance considérable dans la constitution des propositions en particulier sur le meeting qu'on appelle B. Développer un dessin pour les meetings qui permettent de grossir, c'est-à-dire que s'il y a plus de monde qui participe, s'il y a plus de *constituencies*, qu'on puisse quand même continuer à le faire. Et globalement, aider l'ICANN à être plus crédible, toujours plus crédible sur la scène de la gouvernance de l'internet.

Merci beaucoup de votre écoute.

Tanzanica, je te rends la parole.

TANZANICA KING :

Merci beaucoup, Sébastien Bachollet. Je vais vous raconter comment ça se passe avec la première réunion de l'année. C'est une réunion de 6 jours. La grande différence avec celle qui est établit actuellement, c'est qu'on a un forum public divisé en deux. Alors il faudra essayer d'obtenir des informations dans une espèce de forum public plus tôt dans la semaine pour pouvoir par la suite aborder toutes ces questions pendant la semaine, et puis faire un autre forum à la fin de la réunion.

La réunion B, je ne l'ai pas ici.

Alors maintenant, nous parlons de la réunion C, une réunion de 7 jours, et vous le voyez ici, il y a du travail intercommunautaire et

intracommunautaire, que je vais essayer de vous expliquer. Intracommunautaire veut dire le travail de chaque entité à l'intérieur de chaque entité, et par la suite l'intercommunautaire, c'est le travail effectué entre les communautés, entre différents groupes. Alors ce sont des réunions interconstitutives. Cette réunion est prévue pour la fin, c'est-à-dire que les gens peuvent décider de ne pas assister à toute la réunion, assister aux 7 jours n'est pas obligatoire. Le forum public aussi sera divisé, où l'on traite des sujets les plus importants.

La réunion B, c'est 4 jours. Premièrement, on travaille avec les unités constitutives, sans forum public, sans cérémonie d'ouverture, etc. L'idée est de vous donner la possibilité de faire votre travail. Et aussi d'avoir une journée de sensibilisation externe, ceci n'est pas encore défini, il va falloir travailler avec vous pour voir comment organiser ceci dans ces réunions. Et puis nous avons du travail intercommunautaire, 2 jours complets de travail intercommunautaire, vers la fin de la semaine.

Mon collègue va maintenant continuer l'explication.

NICK TOMASSO :

Nous avons pensé à la rotation géographique pour ce type de réunions, qui ont des modalités différentes pour considérer toutes les organisations et tous les pays voulant devenir hôtes de ces réunions, mais qui ne pouvaient pas le faire justement à cause des installations qui n'étaient pas suffisantes. Nous avons pensé que la réunion B devait être centrée sur l'Asie et l'Amérique Latine, voilà donc pourquoi nous avons pensé aller dans des villes qui ont toujours voulu héberger nos réunions. Alors ceci augmente la portée géographique.



Nous avons un jour de diffusion externe, et c'est très important et approprié de le faire dans les sites où nous avons eu une présence importante dans le passé, là où nous avons travaillé avec de nouvelles communautés selon le modèle de l'ICANN.

Ici, il y a une rotation de 5 ans des réunions de l'ICANN. Vous pouvez voir qu'on a distribué de manière équitable toutes les régions géographiques, et vous verrez le type de réunions qui aura lieu dans chacune de ces régions. Bien que j'aie dit que l'on va se concentrer sur la réunion B en Afrique et en Amérique Latine, il y a aussi la réunion A qui se passe en Afrique et en Amérique Latine au fur et à mesure que nous mettrons en œuvre tout cela, parce que nous reconnaissons qu'il y a des installations pour des réunions importantes dans ces sites. Alors le groupe de travail pour la stratégie des réunions a ciblé son activité sur ce modèle de distribution équitable avec ce type de rotation des réunions. Merci.

TANZANICA KING :

Parlons maintenant des prochaines étapes.

Les voici sur l'écran, on va développer les exigences logistiques pour chacun des trois types de réunions. Le besoin d'espace, de logistique pour développer des exigences pour les trois formats différents de réunion et la manière de travailler de manière conjointe avec les hôtes au niveau local. Nous allons développer des programmes de sensibilisation externe, il faudra travailler là-dessus avec vous et avec d'autres groupes, et collaborer avec les SOs et ACs de l'ICANN pour voir les besoins de l'ICANN. Nous espérons cet apport pour savoir ce qui



vous intéresse, ce que vous voudriez faire pendant les réunions, à quoi voulez-vous consacrer du temps.

Alors, on a créé ici un modèle bien établi avec un grand bloc, mais c'est à vous de nous dire ce que vous voulez faire à ce moment-là.

La prochaine diapo vous montre le type de collaboration que nous souhaitons avoir, des réunions en présence comme celle que nous avons en ce moment, puis des séminaires en ligne, des téléconférences si nécessaire, pour répandre autant d'informations que possible pendant le processus.

Et je crois que voici notre dernière diapo avec les différentes ressources. Ici vous avez les sites Web que vous pouvez visiter et avec ça nous finissons notre présentation formelle avec les diapos.

Maintenant, nous sommes à votre disposition pour les questions.

NICK TOMASSO :

Manal.

MANAL ISMAIL :

Merci, Nick. Merci à vous tous des efforts que vous avez fournis, et à tous les collègues qui ont contribué à ce travail.

Je voudrais vous demander une précision par rapport à la rotation géographique. Je vous demande de m'excuser mais j'ai manqué cette partie. La réunion B sera fixée en Amérique Latine ou en Afrique, ou c'est une option ? Parce que nous considérons la possibilité d'effectuer une réunion de haut niveau et il se peut qu'elle soit réalisée dans le



contexte de la réunion A et de la réunion C. Je voudrais donc avoir cette précision par rapport à la rotation géographique pour voir si nous pourrions aussi réaliser cette réunion de haut niveau dans les différentes régions.

NICK TOMASSO :

Nous nous sommes mis d'accord sur le calendrier de rotation géographique. Il a été basé sur les recommandations du groupe de travail de stratégie des réunions. Bien sûr les dates sont le résultat de notre travail pour nous assurer qu'il n'y a pas de conflit avec d'autres réunions semblables sur l'Internet qui auraient pu être planifiées. Nous devons être flexibles par rapport à notre approche de la rotation géographique. Le groupe de travail de stratégie des réunions était très spécifique, pour permettre au personnel de prendre les meilleures décisions quant à la rotation géographique, pour s'assurer qu'il y ait une distribution équitable entre les différentes régions géographiques. Voilà donc quel est l'objectif de cette rotation. Il faut déterminer si l'on a besoin d'une réunion de haut niveau en Afrique ou en Egypte plus spécifiquement. Nous allons faire ce qu'il faudra pour pouvoir répondre à ces besoins, mais nous avons un plan, nous devons établir un plan déterminé quand même. Nous savons que l'Egypte peut héberger une réunion de grande dimension parce qu'ils possèdent des installations appropriées à cela et nous en tenons compte.

ESPAGNE :

Merci beaucoup pour votre présentation. Je voulais vous poser deux questions.



En premier lieu, par rapport aux réunions du GAC, nous avons l'habitude de faire des réunions plus vastes que celles du reste de la communauté puisque nous commençons chaque samedi et nous finissons chaque jeudi, lorsqu'il y a ces réunions de l'ICANN. Le GAC donc, devrait-il avoir davantage de journées pour des réunions lors de la réunion B, est-ce possible ? Voilà ma première question.

Ma seconde question concerne les installations. les exigences du point de vue des installations seraient elles modifiées suivant le type de réunion ou bien ces exigences et ces conditions sont-elles les mêmes indépendamment du type de réunion ? Merci.

NICK TOMASSO :

Je vais répondre à votre seconde question à laquelle il est plus facile de répondre en premier.

Nous choisirons les installations en fonction des exigences et des conditions de la réunion. Pour la réunion B plus particulièrement, nous allons supposer que les exigences ou les conditions pour les installations seront moins contraignantes, ce qui nous permettra d'aller dans des lieux où la réunion n'a pas pu avoir lieu. Lorsque ce type de dispositions ne peut pas se faire dans les lieux où l'on viendra, cela signifie que nous n'avons pas besoin d'une salle principale trop grande pour faire un forum public, une cérémonie d'ouverture. Nous n'aurons pas besoin d'un espace aussi large pour les sponsors comme c'est le cas ici. Nous allons donc modifier les conditions d'une réunion à l'autre et essayer de trouver l'espace dans les installations appropriées pour cela. J'espère avoir répondu à votre question.



Par rapport à votre première question pour savoir si l'on peut augmenter le nombre de jours du GAC pour la réunion B, la réponse, en principe, c'est non. On ne dira jamais, jamais, mais la conception de ces réunions est telle que vos réunions devraient pouvoir se tenir dans cet espace de temps. Vous devez savoir qu'il n'y a pas de conflit parce qu'il n'y a pas de séances de questions de haut niveau auxquelles vous devriez assister, il n'y a pas de réunions avec le conseil d'administration, il n'y a pas de cérémonie d'ouverture ni de forum public, vous pouvez vous servir de ces quatre jours complets pour effectuer votre travail. Si vous regardez le nombre de jours que vous utilisez pour vous réunir jusqu'ici, nous espérons que cela suffira pour la réunion B, sans qu'il y ait d'autres facteurs qui puissent interférer, mais si cela ne suffit pas, nous vous prions de bien vouloir nous le faire savoir.

TRINIDAD ET TOBAGO :

Je voulais rappeler aux membres du GAC qu'un rapport qui a été diffusé par le secrétariat sur les options possibles pour le GAC et l'effet que pourraient avoir ces nouvelles modalités de réunions pour le GAC. Il se peut que le Portugal ou les Etats-Unis puissent nous aider à expliquer un peu ce qui s'est passé ou ce que l'on a dit à ce moment-là.

MICHELLE SCOTT-TUCKER :

Merci. Ce travail sera diffusé après cette séance parce que nous voulons faire quelques suggestions pour que nous réfléchissions à savoir si nous avons besoin de communiquer après chaque réunion, si nous avons besoin d'une réunion avec le conseil d'administration à chaque réunion. Nous avons planifié quatre jours de réunion, mais pour le moment nous les distribuons sur plus de quatre jours, mais la quantité de temps où

nous sommes réunis dans cette salle pourrait impliquer seulement une journée de plus, lundi. Nous pourrions peut-être travailler en externe avec la communauté. Il faudrait voir si nous pourrions avoir une distribution différente de notre temps. Nous voudrions savoir d'autres choses à propos de vous. Il se peut que les groupes communautaires nous rejoignent sur l'une des journées. Voilà, ce sont des options radicales que l'on devrait imaginer. Dans la réunion B, on n'aura pas de séance plénière. Il se peut que simplement les groupes de travail se réunissent pour avancer dans leurs activités. Nous ne disons pas qu'il faut faire de la sorte, mais c'est une possibilité à prendre en considération.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. La Suède, l'Indonésie et les Etats-Unis.

ETATS-UNIS : Merci monsieur le président, merci aux collègues, merci à Nick, merci Tanzie d'être venue nous présenter cette information. Je crois que cet échange a été très utile. Tracy, je te remercie de nous rappeler que l'ACIG a fait un travail d'information excellent et qu'ils ont explicité tous les thèmes que nous devons considérer.

Vous voudriez peut-être, monsieur le président, nous imposer une date butoir pour que nous répondions à cela. Ce que j'essaie de voir en termes de diffusion extérieure, c'est que nous pourrions, aux Etats-Unis, profiter de cela pour avoir l'une de nos rencontres régionales dans une séance de développement de création de compétences du GAC, il pourrait y avoir peut-être des événements de diffusion externe pour faire venir

d'avantage de membres du GAC et focaliser la séance. Nous pourrions avoir une coordination plus large avec le groupe de participation mondiale des multiples parties prenantes, cela répondrait à nos objectifs, je pense. Michelle a proposé que les groupes de travail puissent se réunir, de même il y a des accords encore en suspens avec d'autres parties de la communauté. Je pense que nous avons certaines décisions à prendre, je ne sais pas pour quand.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, les Etats-Unis. Il faut réfléchir à ces dates-butoirs. Maintenant, l'Indonésie va prendre la parole.

INDONESIE : Merci, je voulais demander comment nous pourrions organiser tant d'activités aussi nombreuses et importantes concernant la gouvernance de l'Internet partout dans le monde ?

Il y a deux jours, le secrétariat du GAC, Olof nous a envoyé un courriel lié à la gouvernance de l'Internet et vous pouvez le voir maintenant, que nous avons le CSTD, le FMI, nous avons le GFI, nous avons l'UIT. Donc, nous avons établi deux groupes pour la gouvernance de l'Internet, c'est ce que j'ai lu dans le courriel d'Olof. Alors ces groupes dans chaque pays doivent écouter, doivent travailler et puis quand nous rentrons chez nous, il faut que nous mettions certaines choses en œuvre, surtout dans le groupe où nous sommes connectés directement, comme c'est le cas pour le groupe de l'UIT, parce qu'il y a par exemple le travail avec les plénipotentiaires, le travail à faire à la maison, alors il faudrait voir comment nous pouvons faire au GAC de l'ICANN pour mettre en ordre toutes ces possibilités,



ces contributions. Parce qu'il y a beaucoup de travail présenté par les groupes de travail sur la stratégie des réunions et beaucoup de ces réunions sont liées aux organisations de soutien et aux comités consultatifs.

THOMAS SCHNEIDER :

Voudriez-vous répondre à la question ? Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui se passent partout dans le monde, je crois que nous devons pour ainsi dire digérer tout cela, mais c'est aux membres du GAC de présenter leur contribution, de voir comment on peut coordonner tout ça et jeter des points entre ces différentes organisations. Nous aurons peut-être moins de réunions, mais nous aurons peut-être plus de travail à faire.

Maintenant, la Suède.

SUEDE :

Merci, monsieur le président. Je crois que le GAC est sur la bonne voie. Il me semble que c'est la bonne voie. Je ne sais pas quel est le sentiment de mes collègues, mais j'espère bien ne pas continuer à avoir des réunions les week-ends comme nous le faisons maintenant, au moins dans la réunion B. Il se peut que pour la réunion C, les choses puissent mieux s'adapter au GAC. Mais je crois que le GAC peut aussi s'adapter au rythme des réunions de l'ICANN. Moi j'ai de grands espoirs pour la réunion B, parce que je crois que là, l'interaction sera plus intense, nous serons mieux concentrés, nous allons peut-être établir des équipes sociales du GAC, enfin des réunions sociales, parce que nous avons une



vie sociale mis à part le GAC. Donc, il me semble qu'on est dans la mouvance, c'est bien.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Suède.

Maintenant, la Namibie et le Portugal.

NAMIBIE : Merci, monsieur le président et le groupe de réunions pour les suggestions qui ont été faites.

Je crois que nous avons différentes sortes de réunions, surtout la réunion B, pour le dire en bref, elle nous permettra de faire venir l'ICANN en Namibie, mais la distribution géographique de ces réunions me fait penser, m'inquiète à certains égards. C'est que la réunion qui est centrée sur l'Afrique et l'Amérique Latine, c'est-à-dire la réunion B, donc je disais cela me fait penser que nous n'aurons peut-être pas l'avantage, que les communautés de l'Afrique et de l'Amérique Latine, les communautés insulaires, ne pourront peut-être pas rencontrer le conseil d'administration ou la totalité de l'ICANN et voir l'ensemble de ses réunions et qu'elles seront reléguées à des réunions plutôt techniques qui, disons, n'atteindront pas l'objectif de cette diffusion externe générale, parce qu'ils ne peuvent pas voir ce qui se passe en général dans l'ICANN, en particulier l'Afrique. Je crois que c'est quelque chose qui est là, une sensation, un sentiment qui flotte, disons, qui est présent dans l'air et j'espère que le groupe des réunions prendra en considération cette possibilité pour que nous puissions tous avoir



l'avantage de voir tout ce qui se passe, non seulement dans les réunions techniques, ou dans les réunions de type B. Merci beaucoup.

(coupure et son en anglais)

SEBASTIEN BACHOLLET : Il y aura des interactions avec le conseil d'administration, avec toutes les organisations de soutien, avec tous les comités consultatifs. Je crois que les différences concernent les installations, non le nombre ni le type de participants, ni même les thèmes. Parce qu'on dit technique, mais non, non, non, cela dépend de ce que vous voudrez faire en tant que SO ou AC, et le reste des unités constitutives, j'espère que vous participerez tous à la réunion B. C'est une question liée aux installations, pas au nombre de personnes.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que nous devons finir sous peu. Le Portugal demande la parole.

PORTUGAL : Merci beaucoup. Je voudrais souligner certains points clefs importants pour le GAC. C'est quelque chose que j'ai ressenti lorsque j'ai participé dans ce groupe et j'ai senti qu'il fallait que je me batte pour cela. Je crois que nous devons développer le travail avec le reste des unités constitutives, c'est quelque chose que nous ne faisons pas du tout. Nous sommes ici réunis depuis samedi, enfermés dans cette salle, jusqu'à aujourd'hui, à l'exception du lundi, mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de travailler en réseau. Ce nouveau format, me semble-t-il, permettra au GAC de le faire. Je sais qu'il y a plusieurs malentendus sur



ce que le GAC fait et je pense donc que nous devons surmonter tous ces obstacles.

L'autre point dont je veux parler concerne la rotation géographique équilibrée. Nous avons maintenant cette réunion B et c'est bon parce que cela nous permettra d'atteindre d'autres points, de parvenir à d'autres lieux auxquels nous ne pouvions pas parvenir jusqu'ici. Nous ne pouvions pas faire de réunions là-bas parce qu'il n'y avait pas d'installations appropriées et maintenant nous aurons l'occasion de le faire.

Les deux autres points que je veux souligner sont liés d'une part à la diffusion externe avec les communautés locales. Nous allons avoir ces réunions, comme nous avons eu, à Singapour, à Durban, à Nairobi, et nous n'avons eu aucune connexion avec ces pays-là. Je pense que ce n'est pas normal. Le GAC doit communiquer avec d'autres gouvernements et les gouvernements de ces pays. Je pense que cette diffusion externe avec les communautés locales est très importante.

Le dernier point, enfin, il y a une question, me semble-t-il, qui a été soulignée et je voudrais le souligner encore une fois, c'est que ce nouveau format cherche à améliorer la crédibilité avec la communauté mondiale. C'est pour cela que nous avons ces réunions partout dans le monde. Autrement, nous ferions la réunion dans les trois mêmes points du monde ou quelque chose comme ça. Je pense donc que c'étaient les principaux soucis que j'ai eus lorsque j'ai participé en tant que membres du GAC.



THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, le Portugal.

Il me semble que nous devons résumer. Je veux, en premier lieu, vous aider, écouter nos idées pour avoir cet espèce d’aller-retour sur ce qui se passe. Nous vous remercions énormément. Nous allons continuer à être en contact, nous allons communiquer sur de nouvelles idées, sur la manière de faire ces réunions.

NICK TOMASSO : Merci beaucoup. Pour moi, ces commentaires ont été très utiles et je vais continuer à travailler avec vous pour pouvoir répondre à vos besoins dans toutes ces réunions. J’espère que ce dialogue se poursuivra à l’avenir.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Maintenant, le prochain point de l’ordre du jour, c’est la motif ou la raison pour laquelle la Suède viendra sur l’estrade, parce que nous allons parler du forum ouvert, je lui cède la parole.

SUEDE : Merci beaucoup, Thomas. Bonjour à tous.

Alors, le forum ouvert est censé être une modalité de mise en œuvre de l’ATRT2, recommandation 6.1, où l’on fait référence aux réunions du GAC 101. Depuis l’année dernière, nous avons eu deux réunions, à Londres et à Los Angeles, et nous avons eu une séance du forum ouvert au FGI.

Ces réunions ont été très utiles, elles ont été très positives et nous avons reçu des demandes pour avoir davantage d'échanges, de questions-réponses. Cette expérience a été très bonne, on a travaillé avec Thomas, Wanawit, Manal, Olga, Ashwin et d'autres, qui ont été très actifs dans cette activité en ligne.

La question est maintenant comment faisons-nous pour aller de l'avant ? Comment faisons-nous pour mettre en œuvre cette recommandation 6.1 ? Moi, je vais formuler ceci d'une certaine manière, mais je ne pourrai participer à Buenos Aires, malheureusement, vous ne devez pas m'attendre, comme cela je suis libéré de mes responsabilités. J'ai présenté de toute façon quelques options. Nous allons continuer à faire des séances du forum ouvert dans chacune des réunions, et l'une des alternatives concerne l'Inclusion d'un forum public, ce sera un forum public avec l'équipe de direction du GAC, je suppose le président et les vice-présidents, qui va fonctionner, disons, comme le forum public de l'ICANN. C'est-à-dire c'est une séance ouverte où tout le monde peut utiliser le micro pour poser des questions.

Le troisième élément concerne la fourniture de documentation plus abondante en ligne, avec des informations fondamentales que nous avons présentées comme une formalité du forum ouvert. Nous avons complété cela avec du matériel écrit et du matériel vidéo. Cela peut être présenté dans différentes langues et venir de différentes régions avec de nombreux participants.

Alors, ce que je voudrais, c'est poser quelques questions pour commencer avec le forum public.



Pensez-vous que c'est possible ? Parce que nous avons parlé de ceci : voulons-nous avoir ce type de réunion ? Quand ? Comment est-ce que cela va fonctionner au sein du GAC pour la planification des réunions ? Quand cela serait raisonnable de tenir un forum public ? Quelle tranche de temps peut-on attribuer à ce forum public ? Je vous cède la parole pour écouter vos commentaires.

THOMAS SCHNEIDER : Je voudrais des commentaires. Les Etats-Unis.

ETATS-UNIS : Merci, monsieur le président, et merci Anders d'avoir présenté, d'avoir partagé avec nous ces pensées qui soulèvent des questions et sur lesquelles nous devons réfléchir.

Je crois que j'ai fait une suggestion en ligne, mais l'une des manières qui nous permettra de répondre à ceci concerne la réponse à des questions que la communauté peut avoir sur le GAC sur un thème en particulier, sur la manière dont nous sommes arrivées à une décision par consensus en général. On m'a dit, par exemple, qu'il y aura des téléconférences entre les présidents des SOs et des ACs une fois par mois, et je ne sais pas si ce peut être un mécanisme où la présidence peut demander à la communauté de venir participer, si c'est une question de fond ou s'il s'agit tout simplement d'une question procédurale.

THOMAS SCHNEIDER : En fait, l'idée c'est d'appeler ces téléconférences « séance de questions aux GAC ».



EGYPTE:

Merci, Anders. En fait, je voulais aborder le point précédent concernant l'invitation aux organisations de soutien et aux comités consultatifs de rejoindre notre forum. Nous avons besoin de travailler aussi avec eux, en collaboration. Si nous nous mettons d'accord pour tenir un forum pendant la réunion B, et eux ont d'autres plans, cela ne sera pas possible. Je pense que si nous décidons de faire le forum en une seule réunion, il y a beaucoup de thèmes qui concernent encore une fois la transition de la supervision des fonctions de l'IANA et la responsabilité, le forum n'aura pas de participants. Je pense que nous allons avoir à nous mettre d'accord sur une situation générale, mais il faut être flexible pour savoir quelles sont les discussions dans les autres comités consultatifs et les autres organisations de soutien, afin que nous soyons assurés d'avoir un public suffisant et approprié pour chacun de ces forums. Merci.

SUEDE :

Oui, c'est raisonnable. Il me semble que nous allons dans le sens d'un groupe de travail ou quelque chose de la sorte. Nous pourrions le faire sans cela, non ?

EGYPTE :

Non, non, non, je ne parle pas d'un groupe de travail, définitivement. Non c'est une mention que j'ai faite parce qu'on a dit qu'il y aurait une téléconférence entre les présidents des SOs et des ACs, c'est à eux d'évaluer ce point et nous en faire le commentaire. Merci.



-
- OLOF NORDLING : Le commentaire de l’Egypte me fait penser que si nous voulons avoir un grand public, nous devons réfléchir à la manière de programmer ce forum par rapport au reste des séances de la semaine, parce que pour avoir un grand succès, comme cela s’est passé dans les réunions entre le GAC et le conseil d’administration, nous pouvons avoir un forum ouvert qui doit être programmé de façon typique après la séance avec le conseil d’administration pour avoir ce même public qui restera.
- THOMAS SCHNEIDER : Enfin, oui, nous avons des réunions mensuelles avec les SOs et les ACs, alors nous pouvons soulever cela.
- UNION AFRICAINE : Lorsque nous parlons de la présence des SOs et des ACs, je crois que si nous avons un plan établi suffisamment à l’avance, je ne pense pas que nous ayons de problème, si les gens savent une année à l’avance ce qui va se passer, nous n’aurons pas de problèmes.
- SUEDE : Nous sommes donc sur la même ligne. Par rapport au matériel vidéo, seriez-vous d’accord avec le fait qu’une vidéo présentée en ligne soit intéressante et utile pour les nouveaux venus au GAC, et pour le reste des unités constitutives, pour qu’ils puissent comprendre comment fonctionne le GAC, comment il se réunit, pour connaître certains membres du GAC et comprendre la manière dont ils décrivent leur travail au sein au GAC, leur participation ? Seriez-vous disposés à apparaître dans les vidéos ?



TRINITE ET TOBAGO: Je crois que c'est une très bonne idée. L'Académie de l'ICANN envisage une option similaire, alors peut-être pourrait-on nous ajouter aux activités de ce groupe en mettant du matériel dans le portail des vidéos et dans l'environnement ICANN Learn, peut-être pourrait-on avoir du soutien de l'ICANN pour produire les vidéos, des infographies, etc. Merci.

SUEDE : La commission de l'Union Africaine a la parole.

UNION AFRICAINE : Merci beaucoup. Je crois que c'est une très bonne idée. Peut-être pourrions-nous l'envisager dans des termes plus vastes, par exemple comme une manière d'arriver à ceux qui ne sont pas membres du GAC en donnant un peu plus d'informations sur ce que le GAC fait.

EGYPTE : Je crois que c'est une bonne idée du point de vue informatif pour les nouveaux venus, mais je crois que cela ne doit pas remplacer l'Interaction avec la communauté et d'autres organisations de soutien et comités consultatifs. Mais pour ce qui est d'avoir une vidéo sur le portail du GAC, je crois que ce serait bien et utile pour les nouveaux venus, mais moi je n'y apparaitrai pas.

travail, il n’y a pas eu de commentaires contre, et nous savons que n’aurons pas de forum public dans un futur proche. Alors comment ferons-nous dans les forums ouverts qui auront lieu aux prochaines réunions ? Par exemple, si nous pensons à Buenos Aires ou à Dublin, qu’allons-nous faire ? Vous êtes intéressés pour travailler sur cette question ? Si c’est le cas, venez me voir ou venez voir le secrétariat, ou peut-être pourrait-on commencer à en discuter maintenant.

EGYPTE :

Merci. Très rapidement sur vos commentaires sur la réunion de Buenos Aires. Je sens que cette réunion sera très ciblée sur la transition du rôle de supervision des fonctions de l’IANA et du renforcement de la responsabilité, et le calendrier nous montre que cette réunion sera justement ciblée sur ces questions. Alors je pense à voix haute, je ne suis pas sûr que ce soit le mieux pour pouvoir faire un forum à ce moment-là.

SUEDE :

C’est peut-être exact ce que vous dites. J’ai oublié de mentionner une chose : au forum ouvert que nous avons eu au FGI, il y a eu beaucoup de participants et c’est l’occasion de pouvoir contacter les personnes qui ne participent même pas aux réunions de l’ICANN et il faut tenir compte de ce point de vue.

Je ne sais pas s’il y a autre chose à ajouter.

Manal.



EGYPTE : Pardon de demander la parole encore une fois. Je ne me suis peut-être pas bien exprimé. Peut-être y-a-t-il beaucoup de public, mais nous devons nous occuper de faire une bonne coordination avec les autres activités, ce sont les sessions qui parlent de la responsabilité de l'ICANN ou de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, alors peut-être nous n'aurons pas la participation du public que nous espérons.

SUEDE : Merci. C'est un bon point. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. S'il n'y a plus de questions, alors nous pouvons faire une pause café un peu plus longue et ce serait vraiment bien pour tous. On se retrouve ici à 11h pile, parce qu'on va entamer une discussion importante, à savoir les principes opérationnels. Espérons bien pouvoir arriver à un accord et ainsi pouvoir avancer. Merci.

[Pause café]



THOMAS SCHNEIDER :

S'il vous plaît, prenez vos places parce que nos invités vont bientôt arriver. Nous avons une réunion. S'il vous plaît, prenez place, nous allons aborder la question des principes opérationnels. Nous allons attendre deux secondes, jusqu'à ce que tout le monde soit arrivé.

Comme vous le savez, nous avons eu, samedi, certaines discussions, nous en avons eues hier encore des discussions, et nous allons poursuivre aujourd'hui ces discussions sur un document préparé par le groupe de travail.

Aujourd'hui, nous devrions prendre une décision par rapport à la façon dont nous allons appliquer ces changements aux principes opérationnels, si nous allons les appliquer. La proposition que vous avez sur le document, après avoir pris en compte les discussions que nous avons eues, donc ce document reflète l'idée selon laquelle il faut que l'on passe en revue tous les principes opérationnels car il y en a qui doivent être mis à jour. Nous avons vu qu'un certain nombre de membres pensaient que certains changements devraient être accordés dans cette réunion afin de nous permettre de corriger le processus d'élection, c'est-à-dire le changement du nombre de vice-présidents. Il y a différents points de vue. Donc en ce qui concerne cette proposition, à savoir pour voir si on pouvait étendre le nombre de vice-présidents et quel serait l'impact de ce changement sur les discussions futures sur la représentation régionale et la constitution des régions. Ce que je veux vous proposer et j'espère que cela pourra être satisfaisant pour tous, je vous propose de nous mettre d'accord sur la procédure pour changer les procédures d'élection tel que Michelle vous l'a présenté. Et en ce qui concerne le nombre de vice-présidents, appliquer les changements qui avaient été proposés. Ma proposition serait donc de ne pas faire aucun



autre changement par rapport à la diversité ou à l'équilibre au niveau de la parité, on changerait uniquement le nombre de vice-présidents de trois à cinq. Ainsi nous pourrions éviter d'entrer dans des discussions plus approfondies, et nous éviterions des problèmes pour les prochaines élections, nous pourrions à ce moment-là continuer nos autres discussions par rapport aux autres sujets dans nos prochaines réunions. Voilà ce que je voulais vous proposer, donc de remplacer tout simplement le numéro 3 par le numéro 5 et ne modifier aucun autre élément par rapport aux vice-présidents.

Michelle, vous voulez ajouter quelque chose ? Non. Très bien, j'attends vos commentaires. La Commission Européenne, s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci beaucoup. La Commission Européenne est tout à fait d'accord avec vous par rapport à cette question. Le minimum que l'on devrait faire, c'est se mettre d'accord sur les règles de vote pour être sûr que l'on applique la procédure correcte. Je crois que Michelle pourrait nous aider à bien faire les choses, non pas en appliquant des changements de fond mais peut-être en les rendant plus clairs et en les mettant à jour.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Commission Européenne. Y-a-t-il d'autres commentaires ? La Colombie.

COLOMBIE : Merci, monsieur le président. Nous sommes d'accord avec votre proposition. Nous pensons qu'il est important de commencer à



appliquer des changements au nombre de présidents. Le fait de passer de 3 à 5 vice-présidents permettrait de faciliter le travail que le GAC doit réaliser. Conformément à la suggestion de ne pas inclure de modification au niveau de la diversité géographique ou de la parité, nous pensons qu'on peut agir ainsi dans une première étape, parce que nous ne pouvons pas assurer que nous allons avoir une représentation égalitaire au niveau des candidats. Donc, nous pensons que le changement du nombre de vice-présidents, comme seul changement, c'est très bien. En ce qui concerne la procédure, il est important que l'on puisse avoir des règles transparentes et claires pour tout le monde, que l'on ne voit pas se reproduire la situation que nous avons traversée à Los Angeles. Nous soutenons le vote électronique comme moyen de procéder, quand on n'a pas de réunions en face-à-face. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Singapour.

SINGAPOUR : En principe, nous n'avons pas de problèmes pour augmenter le nombre de vice-présidents de 3 à 5, nous voulons tout juste soulever une question. En augmentant le nombre de vice-présidents à 5, nous sommes confrontés à la question de la diversité géographique et de son équilibre, parce qu'il pourrait y avoir la situation où un pays qui vient d'une région particulière veut participer à l'élection, et puis si l'on n'a pas un mécanisme pour assurer l'égalité de représentant de chaque raison, cela peut finir dans une situation où on peut avoir deux membres d'une même région. Donc il faut voir comment nous pouvons faire pour assurer un mécanisme qui soit équitable.



THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Vous avez raison. Il faut que l'on puisse définir de manière très claire quelles sont les régions qui ont un rôle au niveau des élections jusqu'à présent. Je pense que c'est une question complexe et nous allons devoir nous pencher là-dessus un peu plus en profondeur. Hier, des gens ont dit que tout d'abord, il nous faut analyser quelles seraient les régions, on a un petit peu le sentiment que la composition actuelle des régions ne fonctionne pas tout à fait pour des élections. Donc il faut se pencher là-dessus, c'est tout à fait clair.

J'ai l'Egypte.

EGYPTE : Merci. Mes commentaires rejoignent ceux qui ont été faits par Singapour. J'ai tendance à vouloir appliquer une approche globale, mais si l'avis des collègues du GAC préfèrent se pencher d'abord sur les questions liées au vote, je serai d'accord avec cela. Nous soutenons bien sûr l'augmentation du nombre de vice-présidents, mais nous pouvons, nous devons travailler sur la question de la représentation régionale, parce qu'on pourrait finir avec 5 vice-présidents d'une même région.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, mais cela dépend aussi de ce que votent les gens. Il y a aussi la responsabilité des membres du GAC qui votent pour ne pas voter pour 5 membres de la même région.

DANEMARK :

Merci, monsieur le président. Nous avons bien écouté les remarques des personnes qui nous ont précédés aujourd'hui et nous pensons qu'on pourrait être d'accord avec 5 vice-présidents comme minimum. Sachant que cela devrait être modifié en gardant à l'esprit ce que l'Egypte vient de dire. Je voulais tout juste dire que bien sûr nous soutenons ce changement de 5 présidents et qu'il faudra donc que les règles concernant le vote doivent être mises à jour avec ce changement, comme la Commission Européenne l'a dit.

ETATS-UNIS :

Merci beaucoup. Merci aux collègues qui m'ont précédé. Je pense qu'on reconnaît que d'un côté, il est utile d'appliquer ce changement administratif pour augmenter le nombre de vice-présidents, mais cela ne résout pas la question des objectifs concernant la diversité et la représentativité régionale. D'un autre côté, il y a la question de savoir que le fait de parler des élections nous amène à nous poser la question de qui se porte candidat à ces élections. Et je voudrais attirer l'attention des gens ici, très brièvement, sur les commentaires de nos collègues de la Ligue des Pays Arabes, leur demande de changer leur statut, et après avoir parlé avec d'autres collègues des OIG, je pense que cela nous permettrait d'appliquer une approche globale et essayer de revoir l'ensemble des principes opérationnels. Les principes 15 et 18 sembleraient suggérer que nous sommes ouverts à l'adhésion d'organismes intergouvernementaux et observateurs, mais il semblerait qu'il y ait un élément de discrétion de la part de la présidence du GAC, ce qui pourrait nous amener à penser qu'il y a un statut lié à des membres et qu'il faut une approbation ou une invitation du président pour pouvoir participer. Et je pense que de notre part, il n'y a aucune



hésitation pour avoir une représentation des OIG de manière complète, et comme on l'a dit à plusieurs reprises, les principes opérationnels en ce qui concerne l'adhésion des membres ne sont pas très clairs ni précis, ils utilisent une terminologie pas très claire, et donc les gens ne comprennent pas très bien la distinction entre un observateur et un membre, à moins que l'on regarde les principes 15 et 18, et cela peut expliquer l'hésitation de certaines OIG à accepter le statut d'observateur. Je crois qu'il est important de travailler là-dessus. Si nous nous mettons d'accord sur uniquement le nombre de vice-présidents, c'est bien à court terme, mais c'est inévitable que l'on fasse une révision complète de tous les principes opérationnels. Il y a une annexe attachée à ces principes opérationnels, et qui propose des modifications, je pense que c'était l'Espagne ou le groupe de travail sur les groupes de travail, je ne sais pas si ces modifications proposées ont été examinées et ont fait l'objet d'un accord, donc au minimum il faut se mettre d'accord sur la manière dont nous allons procéder pour la modification ou l'amendement des principes opérationnels. Je vais m'arrêter là, mais je pense qu'il faudrait se mettre d'accord avant la fin de la réunion d'aujourd'hui.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, les Etats-Unis. Et bien sûr je suis d'accord et je pense comme tous ici qu'il nous faut être plus clairs. Personne ne propose de faire une révision complète ici, nous pouvons décider aujourd'hui si nous allons faire de la sorte, mais la question est de savoir quelle sera la procédure à appliquer, si c'est celle proposée par le groupe qui a travaillé sur les méthodes de travail. L'autre question, c'est que si nous nous mettons d'accord maintenant pour un changement, il nous faudra être très



clairs, si j'ai bien compris ce que vous voulez dire, il faudrait se mettre d'accord par rapport à ce que nous allons changer aujourd'hui et ce que nous pourrions changer à l'avenir.

ALLEMAGNE :

Merci. Je voulais soutenir votre proposition. Je pense que c'est tout à fait faisable et vue la situation, c'est la seule possibilité pour un futur proche. Dans l'avenir, il nous faudra bien sûr examiner de manière complète les principes opérationnels, mais je pense qu'il nous faut prendre une décision.

Je voulais revenir à la question de l'équilibre géographique et au niveau de la parité. A mon avis, il n'est pas possible de respecter cela à 100%, et puisque certains collègues ici participent à l'UIT, à l'UIT il y a cinq personnes et il y a une question d'équilibre géographique, mais dans les faits, il n'y a jamais 100%. Ça ne se respecte pas à 100%, parce qu'il y a parfois une région qui n'est pas représentée, ou une région qui a deux représentants. Donc, les réunions vont changer, mais ce n'est pas une règle fixe ou formelle. Je comprends que c'est un objectif, cet équilibre, c'est un objectif, bien sûr nous devons le considérer, mais je n'insisterai pas pour le formaliser parce que c'est un peu compliqué. Je vous rappelle que maintenant nous avons 5 vice-présidents et un vice-président supplémentaire, cela veut dire qu'on a 6 personnes qui sont engagées dans le travail du GAC. C'est-à-dire que si nous procédons à des élections, nous allons devoir avoir un grand nombre de candidats, est-ce que c'est faisable ? Donc, nous avons une situation où il y a beaucoup de gens engagés à bien travailler, c'est déjà bien, et cela je ne pense pas qu'il y ait trop de restrictions par rapport à cela.



THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Allemagne.

L'Egypte.

EGYPTE :

Je veux dire que si nous appliquons ce changement pour les élections, c'est bien, il nous faut identifier quels sont les articles qui doivent être modifiés pour les prochaines élections. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas uniquement une question de clarté. La clarté est certes importante, mais il faut surtout qu'on arrive à être plus clairs que dans les premières élections que l'on a eues. C'étaient nos premières élections, c'était bien à l'époque, mais maintenant que cette étape a été franchie, il nous faut des règles plus claires pour savoir vers où nous avançons. Car si nous considérons la distribution géographique mais ensuite, est-ce que les votes vont remplacer cette décision que l'on aura prise par rapport à la région géographique ? On peut voter pour plusieurs candidats d'une même région, ou bien si on a plusieurs candidats, ces candidats doivent représenter les différentes régions ? Il faut en débattre. Même si nous allons appliquer une révision très ciblée.

THOMAS SCHNEIDER : Si nous ne faisons rien maintenant, le texte reste tel qu'il figure dans les principes opérationnels maintenant. Si on ne se met pas d'accord pour appliquer ces changements maintenant, c'est le texte que nous avons et il va falloir s'en servir. Voilà le texte dont nous disposons maintenant. Ce que je veux dire, c'est qu'en ce qui concerne cette révision globale ou générale des principes opérationnels, la Commission Européenne a dit



que si quelqu'un voulait faire des commentaires, on le pourrait pour modifier les principes opérationnels, on pourrait demander des ajouts ou à éliminer certaines parties, on pourrait se fixer un délai pour faire ce travail. Nous pouvons commencer dès maintenant. Je pense que tout le monde est d'accord sur le fait que nous souhaitons mettre en place cette révision. Il faudra voir ce qui se passe à la prochaine réunion, mais cela n'affectera pas le vote à Dublin, parce que nous n'aurons pas fini cette révision complète des principes opérationnels. On l'aura peut-être dans deux ans, ou pour des élections ultérieures, mais nous pouvons commencer par faire une première série de commentaires sur les principes opérationnels. C'est la meilleure façon, à mon avis, de travailler sur les principes opérationnels.

Il y a ici deux changements proposés. D'un côté, celui que vous voyez sur l'écran où l'on propose de supprimer la question relative à la parité et à la diversité linguistique, que l'on garde uniquement jusqu'à 5. Est-ce qu'on peut modifier le document sur l'écran ? On mettrait jusqu'à 5, au lieu de 3, vice-présidents. Et puis Michelle, est-ce que vous pouvez passer en revue les modifications proposées pour que tout le monde puisse comprendre ce qu'on propose.

MICHELLE SCOTT-TUCKER : Julie, peux-tu faire défiler le texte sur l'écran ? Ce que je suggère, la phrase clef, c'est celle qui est en rouge, où l'on dit principe 35 et qui dit « les votes peuvent être émis par un mécanisme sécurisé de vote en ligne ou d'autres mécanismes considérés appropriés par le GAC ». En réalité, le GAC peut décider quel mécanisme sera utilisé pour les élections de Dublin. La dernière fois, je vous ai fait parvenir un



document préliminaire où l'on établissait les principaux points, les informations les plus importantes. Je vais vous envoyer un document préliminaire où tous ces processus seront décrits, afin que vous nous donniez votre avis pour voir quels sont les points que l'on doit modifier afin de nous mettre d'accord sur le processus des élections. Cela ne devrait pas figurer sur les principes opérationnels. Les principes opérationnels sont des principes vraiment très généraux et dans les prochaines élections, il y aura peut-être un changement et à ce moment-là, pour cette élection ultérieure, on ne sait pas si ce sera l'élection du président ou des vice-présidents, donc ce que je suggère, c'est qu'on ajoute cette idée selon laquelle on peut utiliser un mécanisme de vote sécurisé en ligne, je vais vous envoyer ensuite un document où l'on décrit ce processus, un document que vous allez pouvoir commenter.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Je tiens à vous rappeler que dans quelques minutes, nous allons avoir une présentation.

Je vous suggère de continuer à parler de cela après les deux présentations que nous allons avoir, si on n'arrive pas à une conclusion maintenant.

Avant de donner la parole aux Etats-Unis et à Trinité et Tobago, je voulais dire que selon le principe 53 des principes opérationnels, on fonctionne avec une majorité simple pour lancer une révision avant la période de 60 jours et puis il nous faut une majorité simple pour nous mettre d'accord sur la révision des principes opérationnels. On pourrait

peut-être changer cet aspect-là aussi au niveau des principes opérationnels, mais c'est ce que nous avons maintenant.

TRINITE ET TOBAGO :

Le principe 34 sera également affecté par cela. Le principe 34 dit pour les élections : « il doit y avoir un vote secret et chacun des membres devra décider s'il souhaite que son vote soit rendu public ou pas. Ceci inclut le vote en personne ou à travers un courrier électronique. Le secrétariat du GAC organisera la procédure de vote et fera le scrutin sous la supervision de la présidence ou des vice-présidences qui ne se sont pas présentées à la réélection. »

Je crois que le principe 34 et le principe 35, parce que le 35 concerne le 34, si on modifie le principe 34, il faudra modifier le principe 35 et vice versa.

THOMAS SCHNEIDER :

Le principe 34 qui dit qu'au cas où l'on ne serait pas d'accord sur le passage de 3 à 5 et où les 3 vice-présidents restent, il y aura une élection où les 5 vice-présidents... c'est-à-dire qu'ils pourront se présenter à l'élection mais ne pourront pas la superviser puisqu'ils en feront partie. Alors je ne sais pas si c'est censé ou pas. Voilà pourquoi il faut mettre à jour le nombre de vice-présidents de 3 à 5. On dit aussi que cela peut être transmis par courrier électronique, peut-être faudra-t-il le changer.

TRINITE ET TOBAGO :

Je ne sais pas s'il faut enlever le principe 34 alors pour trouver une solution au principe 35.



THOMAS SCHNEIDER : Je veux être flexible parce que si on commence avec ces allers et retours on ne va pas avancer.

MICHELLE SCOTT-TUCKER : Selon le principe 53, le processus suite à cette réunion, si l'on est d'accord sur le changement des principes et qu'ils sont changés, il faut les distribuer pendant 60 jours. Cela veut dire que pendant cette période on peut les consulter, voir quels sont les mots exacts, le texte exact, et là voir s'il y a des modifications pouvant affecter un autre principe.

Je crois que l'on peut faire de changement de 3 à 5 et je sais qu'à chaque fois que l'on fera référence au nombre, il faudra le modifier, mais c'est l'une des manières dont nous pourrions aller de l'avant.

Il y a une période de consultation de 60 jours, on peut arriver à un consensus entre-sessions et cette période finie, on arrivera à Buenos Aires avec un nouveau texte approuvé.

THOMAS SCHNEIDER : Je vais poser une question. Cela veut dire que nous allons accorder aujourd'hui au début le changement, la décision sera prise après les 60 jours à la réunion de Buenos Aires. On ne dit oui à rien du tout. La seule chose que l'on va faire c'est analyser tout cela pendant la période de Pâques, etc., et finalement on va en parler et les approuver à Buenos Aires, c'est tout. Sinon, il y aurait une objection et on peut prendre la décision, en même temps commencer une révision générale.



Michelle va envoyer jusqu'à ce que la décision soit prise un document préliminaire qui sera analysé pendant la période de 60 jours.

ETATS-UNIS :

Merci, Michelle et merci, monsieur le président. Je veux, avant que cela soit laissé de côté la question et afin que ceci soit enregistré, je suis d'accord avec le commentaire de Manal, de l'Egypte.

Je crois et je sais que nous devrions peut-être créer un groupe de travail seulement pour se concentrer sur les modifications des principes opérationnels et voir tout ce qui est nécessaire pour les élections. Parce que je crois qu'il ne faut pas tenir compte seulement de ce qui a été signalé pendant cette réunion et tout cela doit faire l'objet de notre attention dans un groupe de travail réduit.

D'autres dispositions peuvent être ambiguës ou même bêtes parce qu'elles ont été rédigées il y a pas mal d'années, mais elles peuvent être laissées de côté si elles ne sont pas directement liées à l'élection. Alors je ne suis pas d'accord avec les points 1,2 et 3, selon ce que vous avez signalé parce que cela n'a pas été révisé par le GAC, n'a pas été appuyé par le GAC alors je suggère de revenir à la case numéro 1 et la proposition de Manal.

On ne peut pas parler de faire des élections, à moins que nous ayons tous précisé les dispositions applicables au vote réel.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Je vais répéter. Si nous ne modifions pas le nombre, les chiffres, il va y avoir des élections, nous aurons des élections.



C'est-à-dire que ça ne veut pas dire qu'on ne va pas les faire à cause des principes opérationnels. On va les faire. Vous avez raison de dire que lorsqu'on a décidé de l'établir, vous pouvez tous faire des commentaires pendant les 60 jours, et faire les commentaires que vous voudrez, parce que c'est votre droit, c'est le droit octroyé par la procédure.

Nous avons décidé d'initier un processus pour prendre une décision pendant la prochaine réunion.

On peut être d'accord sur ce point, à savoir : on a initié un processus. Il y a des objections à ce que je viens de dire, non ? Ok, merci.

Nous allons passer aux collègues. Je vois l'ordre du jour, maintenant c'est l'équipe de la conformité de l'ICANN.

MAGUY SERAD :

Bonjour à tous. Je suis heureuse d'être ici.

Nous avons essayé de parler avec le GAC à plusieurs reprises. Je m'appelle Maguy Serad, je suis vice-présidente à la conformité contractuelle. Je voudrais vous montrer deux images, tout simplement pour faire une mise à jour à vol d'oiseau et vous montrer où nous en sommes et où vous pouvez en savoir davantage sur notre travail, puis par la suite je répondrai à vos questions.

Je vous demande d'aller à la diapo numéro 4. La première chose qui apparaît ici dans cette image, c'est une mise à jour des activités de 2014. L'équipe de la conformité contractuelle a été présente à Singapour, Istanbul et Los Angeles. L'équipe a des membres très préparés, avec beaucoup de compétences, qui viennent de différents



sites. Nous en avons avec l'expérience technique, juridique, commerciale et aussi une énorme diversité parmi nous pour pouvoir travailler et avoir ce que j'appelle un lien vers différentes personnes sur différents sites dans le monde. On parle 9 langues en tout, alors on peut communiquer, et comprendre les différentes cultures avec lesquelles nous travaillons, et en même temps maintenir l'approche de la conformité contractuelle.

En ce qui concerne le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement 2013 et le nouveau contrat de registre, comme je vous l'ai dit précédemment, l'équipe a été formée par des personnes spécifiques pour les mises à jour des systèmes, et nous avons créé aussi en plus des métriques des modèles de planification.

C'est quelque chose de très important pour pouvoir parvenir au respect de tout ce que l'on fait, et cela dépend des obligations établies dans le contrat, cela dépend des différents aspects du contrat et nous avons donc un modèle de communication de la conformité et une procédure.

Nous avons également effectué des activités de diffusion externe, non seulement avec les parties contractantes pour que tout soit en ligne que tout le monde comprenne ce qu'est la conformité, mais aussi organisé différents groupes avec différents membres de l'ICANN pendant ses sessions.

Nous avons également fait la supervision proactive de ce que l'on appelle les engagements d'intérêt public et d'autres obligations.

Conformité ne veut pas dire recevoir des plaintes sur le respect ou non, mais c'est aborder la question de manière proactive avec les différentes



parties prenantes de la communauté et écouter les préoccupations et garantir le respect des termes du contrat.

La question des engagements d'intérêt public ou PIC est vraiment importante dans la communauté de l'ICANN. Nous avons choisi 264 gTLDs d'après le nouveau contrat de registre pour l'aborder de manière proactive. On a regardé s'ils respectaient la spécification 11, il y a eu aussi des rapports publiés que vous pouvez avoir reçus aussi. Ce que l'on a fait, c'est créer des recommandations de respect, des statistiques et des tendances pour faire des changements de politique, de stratégie de mise en œuvre.

On est basé sur l'amélioration continue : la nôtre, celle de notre processus et aussi celle de la communication. Nous avons participé et nous continuons de le faire à un grand nombre de groupes de travail et d'efforts que l'on fait pour améliorer les attentes de l'ICANN, et les efforts qui ont lieu en ce moment pour ce qui a trait à la responsabilité et à la transparence, ce sont deux mots très importants.

Quand on parle de la conformité contractuelle, on fournit un service à un grand service à un grand nombre de parties prenantes très diverses au sein de l'ICANN, et pour pouvoir fournir ce service de manière adéquate, nous avons besoin de la confiance de la communauté.

C'est une question clef pour nous, il nous faut la confiance de la communauté et cela à partir du travail dans un processus permanent où l'on publie tous nos efforts, mais ce qui est le plus important c'est que nous travaillons avec des décisions basées sur les faits. Nous disons non seulement « bon moi, j'ai fait ça ou ça parce que c'est établi dans la conformité contractuelle », non, nous faisons nos révisions, nous

analysons des données, nous mettons l'accent sur ces efforts pour pouvoir aborder en équipe les questions liées au non-respect ou à un non-respect supposé basé sur les faits.

Comment nous communiquons nous, avec le monde, et comment devient-on responsable et transparent ? Il y a un programme d'audit démarré il y a deux ans. On finit maintenant la troisième année. Il s'agit là d'un effort pour aborder un malentendu disant qu'il y avait beaucoup de mauvais acteurs et ce n'était pas l'idée. Maintenant nous finissons la troisième année du programme d'audit et parallèlement, nous avons commencé un effort d'audit en vertu du nouveau contrat de registre. Vous pouvez aller sur le site Web voir les rapports publiés. Nous, on publie un mémoire annuel qui a trait à l'année civile et non pas avec l'exercice financier.

Dans ce mémoire, on résume toutes nos activités qui parlent de ressources, de budget, d'activités et même tout ce que l'on a fait avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. Nous partageons avec la communauté ce que nous avons reçu, ce que nous voyons et quel est le traitement.

Il y a un accord de niveau de service, le SLAs, que nous analysons en permanence pour vérifier que l'approche est efficace et pour que le rapport soit transparent pour la communauté.

Nous produisons toujours des métriques ou des instruments de mesure. Nous avons fait une présentation auparavant et nous vous demandons de visiter notre site Web, non seulement pour ce qui a trait à la présentation de rapport et à la mesure de performances, mais aussi



pour que vous voyez tout ce qui est inclus et savoir si vous avez des questions à poser.

Dans la prochaine image, nous vous donnons des informations qui sont extraites de notre rapport trimestriel. Le rapport que nous présentons à la communauté. Là on ne voit pas seulement le volume de la conformité mais des SLAs que nous prenons comme base.

J'arrête là ma présentation et maintenant Alan, notre nouveau chef, va continuer avec la présentation.

ALAN GROGAN :

Merci, Maguy. Je m'appelle Alan Grogan, je suis le responsable principal de la conformité contractuelle et j'ai été désigné lors de la réunion à Los Angeles en octobre pour faire la supervision de la conformité contractuelle et de la sauvegarde.

Je vais décrire mes fonctions. Fady et le conseil ont créé ce poste de sauvegarde des consommateurs et de la conformité contractuelle, et ceci au niveau du leadership mondial dans l'organisation, parce que ces deux éléments servent à l'Intérêt public depuis la perspective de l'ICANN.

Pour ce qui est de la conformité contractuelle, on s'assure du respect des contrats, y compris les PICs, les recommandations du GAC et aussi d'autres types de dispositions qui se trouvent dans les accords.

Du point de vue des sauvegardes des consommateurs, nous ciblons les domaines où peut-être en fonction des contrats, on n'aurait pas le droit d'obliger les parties sous contrat à prendre des actions ou des mesures



qui seraient des problèmes complexes, difficiles à suivre et à résoudre, et la communauté a besoin de les résoudre. Alors il faut donc jouer le rôle pour aider tout cela. Bien des fois, on ne peut pas faire respecter spécifiquement ou exiger le respect d'un droit contractuel, mais nous essayons d'entamer un dialogue avec les membres de la communauté, avec les organes d'application de la loi, la société civile, les groupes qui s'occupent des libertés civiles, et nous travaillons collectivement pour trouver des solutions à nos problèmes, et nous déterminons le rôle que l'ICANN peut jouer. Parce qu'il peut peut-être ne pas y avoir un contrat mais nous pouvons passer cela à la partie concernée, aux organismes de réglementation ou d'application de la loi, et là, nous pouvons aider à donner des informations afin d'aider la communauté à accéder à ces autres acteurs.

Maintenant, j'arrête ici et je voudrais savoir si vous avez des questions à poser.

THOMAS SCHNEIDER : Avez-vous des questions, des observations ?

ESPAGNE : Merci, Maguy et Alan, pour votre présentation.

Je voudrais poser une question par rapport à quelque chose que vous venez de mentionner, Alan.

Dans les questions où vous, en tant qu'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN, vous ne trouverez pas de solution et devez faire appel à d'autres instances comme les organismes d'application de



la loi, par exemple, ou même des procédures pour le règlement de litiges ou des controverses, dans ces cas cas-là, avez-vous pensé à un exemple de ces situations dans lesquelles vous ne pourriez pas donner une solution dans ce cadre et que vous deviez faire appel à une procédure de règlement de litiges tout en ciblant l'attention, notamment sur les sauvegardes qu'en tant que GAC, nous avons inclus dans l'avis du GAC ?

ALAN GROGAN :

Je vais vous expliquer comment nous faisons respecter les engagements d'intérêt public qui résultent de l'avis du GAC, et par la suite je ferai d'autres commentaires plus généraux sur nos interactions avec d'autres membres de la communautés pour résoudre des problèmes.

Du point de vue des PICs qui sont incorporés dans une pièce jointe à la spécification 11 du contrat de registre, ce qui est inclus justement dans la spécification 11 comme faisant partie de l'ICANN et des aspects liés aux aspects contractuels de l'ICANN, c'est qu'il s'agit de dispositions exécutoires et contraignantes du contrat ainsi que d'autres.

Si quelqu'un présente une plainte, une réclamation et qui dit que l'opérateur de registre ne respecte pas les engagements d'intérêt public, alors la conformité contractuelle peut entreprendre ou adopter des mesures pour résoudre cela. On communique avec l'opérateur de registre, on peut faire une consultation, une notification sur ce que l'on soupçonne comme étant une infraction. On travaille en collaboration pour résoudre le problème.



Dans ce processus, normalement, notre secteur de la conformité contractuelle de l'ICANN, nous avançons rapidement. La moyenne, du début de la réclamation jusqu'à sa résolution, est de 11 jours. Récemment, nous l'avons mesuré en décembre.

Il y a une autre voie parallèle que l'on peut suivre après la plainte, à savoir un PICDRP, c'est-à-dire un processus de règlement de litige lié aux engagements d'intérêt public. Voilà donc le processus qui peut prendre davantage de temps.

Mais dans la plupart des cas, nous espérons pouvoir résoudre la question à travers les procédures que nous avons déjà mises en œuvre. Il y a certaines circonstances où le département de la conformité contractuelle fait des analyses des réclamations, mène une enquête, on considère que l'opérateur de registre n'a pas commis d'infraction, mais la partie qui présente la réclamation est en désaccord avec notre disposition. Dans ce cas, on peut initier un processus de PICDRP qui impliquerait une consultation entre la personne qui réclame et l'opérateur de registre pour voir s'ils peuvent résoudre cela à l'amiable. Et si cela n'arriverait pas, ceci serait présenté à un panel permanent qui pourrait faire une recommandation sur les actions à suivre.

Cela est séparé de ce qui est inclus dans le contrat, dans les PICs de la spécification 11 et dans la sauvegarde, et comme résultat des programmes des nouveaux gTLDs, il existe certaines questions qui seraient en dehors de la portée de l'ICANN.

Bien des fois, nous recevons des plaintes ou des réclamations sur le contenu, d'une manière ou d'une autre. A moins que cela viole des dispositions spécifiques du contrat ou des PICs, et bien cela on ne

l'analyserait pas comme une question de conformité contractuelle puisque ça ne viole pas le contrat. Mais si quelqu'un dit que certaines informations semblent être des tromperies, alors, on le transmet à l'autorité de régulation et de réglementation du pays en question pour présenter la réclamation ou la plainte, et trouver une solution.

Le département de la conformité contractuelle de l'ICANN n'est pas une entité de réglementation ni un organisme d'application de la loi mondiale, donc en quelque sorte, nous sommes limités quant à l'application de nos lois et de nos réglementations, mais on peut aider les parties concernées à trouver cette démarche pour présenter leur plainte.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. D'autres questions, d'autres commentaires ?

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Merci. Je voudrais savoir, en ce qui concerne les PICs, par rapport à un registre TLD au sein de l'ICANN, comment peut-on gérer un conflit entre les lois nationales et les PICs d'un registre agréé par l'ICANN ?

ALAN GROGAN : C'est une question à laquelle il est difficile de répondre.

De manière abstraite, cela dépend des faits et des circonstances. Bien évidemment, les lois nationales vont toujours prévaloir sur nos contrats. Nous savons que les parties qui ont signé le contrat doivent respecter les lois et les réglementations en vigueur dans leur propre pays. Il y a



des clauses dans nos accords avec les registres et les bureaux d'enregistrement qui les obligent à respecter les lois locales applicables.

Il n'y a pas souvent de conflits avec les PICs et les lois nationales, mais je sais que toutes les parties contractantes doivent respecter les lois nationales.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. La Thaïlande.

THAÏLANDE : Je regardais le site Web et j'ai vu les statistiques par rapport aux réclamations. Pourrait-on avoir les informations détaillées par rapport aux statistiques pour savoir comment elles sont calculées ? Parce que cela pourrait être en rapport avec les sauvegardes, notamment quand on parle du principe 11.3.b où l'on fait référence aux menaces à la sécurité, aux logiciels malveillants, car il y a eu des réclamations spécifiques par rapport à ces aspects, à ces clauses.

Il serait peut-être intéressant de voir si une sauvegarde qui spécifie des actions immédiates à prendre lorsqu'un registre est informé de ces incidents de sécurité, que l'on décide d'annuler un nom de domaine. Est-ce que ce type de réclamation peut faire l'objet d'un suivi ?

ALAN GROGAN : Il y a plusieurs questions dans votre intervention. Je vais essayer d'y répondre.



Il existe une obligation dans l'accord de registre, une obligation de surveillance des menaces de sécurité comme le hameçonnage, le spam, etc. Le contrat, en lui-même, ne rentre pas les détails en ce qui concerne la fréquence à laquelle ce type de surveillance devrait être mise en place ou par rapport à la façon dont elle devrait être appliquée. Nous avons donc un processus que nous avons mis en œuvre et qui fait l'objet actuellement d'une consultation publique pour essayer de créer un cadre qui permette d'établir les meilleures pratiques recommandées pour mettre en place d'analyse qui nous permettrait d'identifier des cas de logiciel malveillant ou d'hameçonnage.

Je pense qu'il peut y avoir une multitude d'approches différentes pouvant être adoptées par les registres. Certains d'entre eux pourraient appliquer ce cadre, d'autres ont déjà mis en œuvre des processus qui vont peut-être au delà de ce que nous recommandons dans ce cadre sur lequel nous travaillons.

Effectivement, nous réfléchissons à la meilleure façon de présenter les statistiques. Le contrat de registre exige des registres de collecter des statistiques et d'en faire un suivi. Nous sommes encore à une première étape, mais au fur et à mesure que l'on va avancer, on verra comment présenter ces statistiques.

En ce qui concerne les réclamations par rapport à la violation des engagements d'intérêt public, les PICs, nous avons présenté des statistiques par rapport à ces réclamations.

Mais notre approche générale consiste à essayer de résoudre les problèmes, c'est-à-dire que les parties contractantes puissent respecter les accords. On les encourage plus qu'on ne les punie. Nous essayons



donc de les informer par rapport à l'existence d'un problème, et on leur donne la possibilité de le corriger. L'avis d'infraction n'est pas envoyé si les registres procèdent à la correction du problème,

Après avoir travaillé en collaboration avec eux et après leur avoir envoyé trois notifications, c'est là que nous leur envoyons l'avis d'infraction et c'est là que cette information est publiée, quand cet avis d'infraction est envoyé à l'opérateur de registre.

Encore une fois, même si nous publions ces informations, nous n'avons le détail des statistiques par type d'infraction, par type de recommandation. Nous pourrions envisager de faire ce détail ou de travailler dessus à l'avenir.

En ce qui concerne les PICs, dans le programme des nouveaux gTLDs, nous n'avons pas eu de réclamation valable par rapport à la violation de ces engagements d'intérêt public. Ces PICs sont en général mis en œuvre par plusieurs registres, il y a même des chaînes de caractères fortement règlementées qui se voient appliquées ce type d'engagement, mais il n'y a pas eu de réclamation valable par rapport à cela.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Une question courte.

Autrement, nous vous remercions pour ces informations très riches que vous nous avez données et nous espérons continuer le dialogue à l'avenir. Merci beaucoup.



Nous devrions dire que les abus de noms de domaine, ou que leur utilisation malveillante, sont définis comme un ensemble d'activités qui visent les utilisateurs d'internet à des fins malveillantes. C'est-à-dire qu'on essaie de tromper ces utilisateurs afin d'obtenir un bénéfice financier. Ce que l'on voit de plus en plus, c'est que ces activités sont mises en place par des délinquants, par le biais des réseaux du crime organisé. On parle ici de botnet, de spam, d'hameçonnage, et de logiciels malveillants.

Vous entendrez les experts en la matière dire qu'il y a des vecteurs d'abus. Cela veut dire la chose suivante : la façon dont ces délits sont commis au niveau des noms de domaine et la façon dont ces abus sont distribués, c'est en général par le courrier électronique, dans le sujet du courrier électronique.

Dans ces courriers électroniques non souhaités, les gens peuvent cliquer sur un nom de domaine qui les amène à un site Web où l'on peut essayer d'extraire des informations de l'utilisateur ou introduire un code malveillant qui s'installe sur son ordinateur. Cela installe une attaque de botnet, c'est-à-dire d'ordinateurs qui peuvent empoisonner, entre guillemets, le cache du DNS et diriger l'utilisateur vers un autre site Web sans qu'il soit au courant. Donc le site Web affiché semble être celui que l'utilisateur veut utiliser mais ce n'est pas le cas. C'est comme ça que l'attaque se fait, une attaque que l'on appelle *pharming*, ce que l'on appelle les vecteurs de l'abus.

Diapo suivante. Parlons un peu du spam ou du courrier indésirable. Y-a-t-il abus au niveau du spam ? Oui, il y a énormément de spams liés à des abus. Le problème, c'est que nous avons défini « spam » comme une

activité abusive, car il s'agit de noms de domaine qui font l'objet de publicité par le biais du spam et sont utilisés pour mettre en place des abus par hameçonnage, pharming, etc.

Il est intéressant de voir que 85% du courrier électronique du monde entier, c'est du spam. Il y a eu une étude par Microsoft en 2012 - je ne trouve pas le nom de cette étude – où l'on parlait du coût social du spam, combien cela représente en termes de filtres de spam et en termes de temps consacré par les sociétés à essayer de filtrer tous ces courriers électroniques, et ce coût est de 20 milliards de dollars par an. On ne parle pas d'une activité négligeable, si l'on pense aux spams, c'est comme si c'était une drogue qui ouvre la porte d'entrée à d'autres abus.

On voit un exemple, ici, sur l'écran, c'est un courriel assez récent, du 17 janvier, où l'on vous demande de cliquer sur cette adresse électronique. Donc si vous ne faites pas trop attention, ça peut être une adresse légitime, mais il y a quelque chose de bizarre : Amazon n'a pas deux « o ». Donc si on clique sur ce lien, cela vous amène sur une page qui ressemble à celle d'Amazon, elle ressemble à sa page d'accueil. Mais vous voyez, sur la barre d'adresse, que ce n'est pas le cas. On parle ici d'abus par hameçonnage, car cela permet d'obtenir les informations des utilisateurs pour entrer dans leur compte Amazon.

Alors il n'y a pas une seule variable qui détermine si un TLD fera l'objet d'un spam ou pas. Je sais que la réponse n'est pas facile, mais la réponse correcte c'est qu'il y a beaucoup de facteurs qui peuvent intervenir. Il y a un prix faible qui peut attirer les délinquants, parce que cela représente un encouragement économique, surtout quand il n'y a pas suffisamment de barrières. Après, si les politiques d'enregistrement



sont trop ouvertes ou ne sont pas suffisamment fermes, cela peut contribuer également à favoriser, à court ou à long terme, des abus ou bien une mise en place de politiques qui ne sont pas uniformes. C'est-à-dire une application de la loi qui n'est pas suffisamment ferme, car si de temps en temps il y a une amende contre un délinquant, cela n'est pas perçu comme quelque chose de ferme au niveau de la loi. Et ceci du point de vue des registres et du point de vue des bureaux d'enregistrement, parce qu'on a besoin des deux, du fournisseur et du canal de distribution.

Je vais maintenant parler de certains aspects de base. Tous les abus n'ont pas la même origine, même si parfois on parle de l'abus de manière générale, il y a certains abus qui sont plus dangereux que d'autres. Je vais vous donner un exemple. Combien d'entre vous se souviennent du problème rencontré par Sony ? Vous vous souvenez du film ? Cela a été fait par un groupe qui s'appelle « les Gardiens de la Paix » et a permis de mettre en place des activités de hameçonnage pour obtenir des informations de Sony. Cela a représenté un énorme dommage pour Sony, car il y a eu des histoires confidentielles qui ont été publiées sur Internet.

Donc sur 40 attaques, 10 sont liées à des logiciels malveillants. On peut également changer la morphologie au fil du temps et cela nous ramène aux vecteurs d'attaque. Comment créer les meilleures pratiques pour pouvoir lutter contre ce problème ? Il y a bien sûr la possibilité de ne pas cliquer sur un courriel indésirable, mais si les gens ouvrent par exemple un courrier électronique qui envoie vers un site malveillant, au fur et à mesure que les gens cliquent sur ce site malveillant, cela peut représenter, ou cela peut devenir un logiciel malveillant qui commence



à distribuer un code malveillant dans les différents dispositifs, et de cette manière devient de plus en plus dangereuse.

Le point commun entre toutes ces attaques, c'est qu'elles commencent par l'enregistrement d'un nom de domaine, c'est pour cela que la mise en place, l'application de la loi, commence à regarder vers la source, c'est-à-dire l'origine qui commence au niveau de l'enregistrement du nom de domaine. Ce que nous avons pu voir, c'est un grand nombre de ces délinquants enregistre un nom de domaine, puis l'utilise pour mener à bien des activités malveillantes. Ensuite, ils laissent tomber ce nom de domaine et en enregistrent un autre.

Un autre principe, c'est que différents niveaux de domaine de premier niveau ont différents profils. Ce que je veux dire par là c'est qu'il y a différents prix, différents modèles de business, différents critères d'éligibilité qui se traduisent par des politiques différentes au niveau de l'enregistrement et différentes conditions de service.

Nous avons des registres fermés, d'autres qui sont des registres ouverts, et au niveau de la distribution, il y a des bureaux d'enregistrement très grands qui ont une distribution avec des revendeurs, alors que d'autres sont des registres eux-mêmes. Cela veut dire qu'il y a différents profils pour ces TLDs, des deux côtés. On a les délinquants d'un côté qui ont des profils différents et les registres et bureaux d'enregistrement ont de leur côté des profils différents.

La prévalence de l'abus sur un TLD ne veut pas forcément dire qu'il y a une mauvaise gestion de la part du registre concerné. Ce qu'il est important de voir c'est la façon dont on mesure ce registre, pour voir

s'ils sont responsables ou pas, pour voir s'ils mettent en place des actions de réduction de manière efficace et formelle au fil du temps.

Mais encore une fois, si cet abus est ignoré, au fil du temps, le registre aura une mauvaise réputation ou une réputation parmi les délinquants, et va donc attirer ce type d'actions malveillantes.

Il y a des modèles d'abus que l'on peut constater au fil du temps. Ici, vous avez un modèle, vous voyez, par mois et par jour. En règle générale, les spammeurs ont tendance à envoyer leurs messages les lundis ou bien, par exemple, près des vacances quand les gens peuvent aller dans les magasins faire du shopping, et donc il y a davantage d'opportunités pour mener des activités d'hameçonnage.

C'est un point clef à savoir : il n'y a pas un niveau permanent d'abus au fil du temps. Les spammeurs peuvent profiter des promotions qui peuvent être lancées par les registres et profiter de cette opportunité pour lancer leurs attaques. Donc il y a beaucoup de différences entre les activités des spammeurs et ça peut changer d'un jour à l'autre ou d'un mois à l'autre.

Diapo suivante.

J'ai oublié de dire une chose très importante. Les méchants, si vous voulez, essaient de voir quels sont les points vulnérables des registres en faisant des tests sur les politiques et les opérations, donc c'est comme l'animal qui teste la clôture pour voir où elle est n'est pas ferme pour sortir. C'est ce que font les méchants ou les malfaiteurs. Ils vont tester les points faibles des registres ou des bureaux d'enregistrement pour voir où ils peuvent attaquer.



Virtuellement, tous les TLDs font l'objet d'un abus à un moment ou à un autre, c'est un moment inévitable. Le DNS a été développé pour pouvoir être évolutif et immédiatement disponible. L'effet secondaire de cela, c'est que quel que soit le TLD, il y aura un abus éventuellement, ce n'est pas la question, la question c'est de savoir ce que l'on fait de cela. L'un des rapports publiés récemment, je ne sais pas si vous l'avez vu, nous avons publié certaines questions par rapport à cela. Nous avons publié les cas d'abus pour 2014, abus de nouveaux gTLDs et ils représentent un quart des abus par rapport aux abus que l'on a pu constater avant. Donc ça commence par le spam, et maintenant nous essayons de voir quels sont les vulnérabilités ou les points faibles.

L'atténuation de ces abus est très importante. Très souvent, c'est vu comme une charge, mais la réalité c'est que c'est une assurance et pour les registres, qu'ils soient à but non-lucratif ou à but lucratif, c'est une assurance pour le flux de revenus.

Voilà ce qui se passe : si vous n'agissez pas contre ces abus, la réputation de votre registre va en souffrir, et il y a des listes de blocages qui commencent à inclure les TLDs les plus vulnérables. Donc ces listes de blocages commencent à inclure tous les TLDs connus pour leur mauvaise réputation, et cela peut amener au blocage de votre TLD, cela par le biais de filtres de spams. Donc si un domaine commence à être associé à des abus, il finira par être bloqué par certains filtres. Si l'utilisation de votre TLD est affectée, donc les utilisateurs, quand ils vont compléter un formulaire avec leur adresse de courrier électronique et qu'à ce moment-là, ils voient que ce n'est pas accepté, c'est la même chose, il n'y a pas une bonne réputation. Donc au fil du temps la réputation du registre sera affectée. Cela veut dire que le nombre



d'enregistrements va diminuer et les renouvellements aussi. C'est du bon business d'appliquer des mesures d'atténuation des risques.

Si l'on voit les mesures d'atténuation des risques, j'ai essayé de vous montrer une perspective plutôt visuelle, donc c'est comme quand on pollue un fleuve : plus vous arrivez à nettoyer cette pollution en amont, plus l'eau en aval sera propre. C'est la même chose ici. L'abus commence au niveau de l'enregistrement d'un TLD. Plus l'abus avance au niveau des sites Web, ou plus cet abus commence à infecter les dispositifs, moins ce sera facile d'appliquer des mesures d'atténuation, parce que l'accident sera déjà en cours. C'est comme quand il y a un accident, que vous arrivez alors qu'il a déjà eu lieu. Donc plus vous agissez près de la racine ou de la source, mieux c'est pour prévenir, pour éviter d'affecter de plus en plus d'utilisateurs, c'est la clef des mesures d'atténuation d'abus.

Les meilleures pratiques. On ne peut pas avoir une politique sans avoir des procédures qui soient à l'appui de cette politique. On ne peut pas dire « personne ne peut rouler à plus de 55 miles à l'heure » et ne rien faire d'autre, il faut mettre des panneaux, apprendre aux gens qu'ils doivent rouler à une certaine vitesse - c'est-à-dire des moyens pour mettre les gens au courant de ce qui est mis en place. Il se passe la même chose ici. Il faut des procédures à l'appui de ces politiques et elles doivent être cohérentes, par exemple des amendes pour les personnes qui roulent à plus de 55 miles à l'heure. Donc la cohérence est importante pour qu'il y ait un apprentissage au fil du temps.

Ensuite, comprendre ce qui se passe dans l'espace des noms de domaine. J'ai parlé un petit peu de cette surveillance continue et

permanente, et pourquoi nous pensons que la surveillance continue est la clef du succès. Mais on veut aussi utiliser plusieurs sources de données, parce qu'on ne peut pas faire confiance à tout ce que vous recevez, parce que c'est là le problème, c'est le point d'abus. Il y a plusieurs sources de données qui constituent en fait la réputation de votre TLD. Si vous ne considérez pas cela, vous êtes en train de passer à côté de ce que les autres voient par rapport à vous. Les données ne sont pas suffisantes, il faut pouvoir les analyser et établir des priorités, car tous les délinquants ne sont pas identiques. Vous aurez beau gérer ou essayer de lutter contre tous les délinquants tous les jours, il faudra cependant essayer d'identifier quels sont les plus dangereux.

Plus l'abus est traité en amont, mieux c'est. Si on peut remédier à un abus dans les deux heures de l'attaque, ce n'est pas pareil que si on agit le lendemain car le dommage sera là.

Quelles sont les meilleures pratiques ? Les politiques doivent être cohérentes, il faut établir des procédures et des processus qui puissent mettre en pratique ou mettre en place ces politiques de manière cohérente. Il faut posséder des moyens d'identification des abus, analyser les données et établir les priorités et vous devez être en mesure de notifier les parties concernées - parfois, ce sont les titulaires, parfois les bureaux d'enregistrement ou les registres. Il faut pouvoir mettre en place des mesures qui peuvent aller de la suspension d'un nom de domaine jusqu'à son annulation.

Vous devez également, on a entendu l'ICANN parler de la documentation, il faut obtenir de la documentation pour deux raisons : pour donner aux autres, pour pouvoir donner aux autres cette



documentation. Oui, cela coûte de l'argent, mais l'atténuation des risques coûte de l'argent, mais c'est quelque chose de positif pour votre business. Donc plus vous avez des indicateurs de documentation, mieux c'est pour votre business.

Du point de vue juridique, la protection des registres est importante, car si un registre vient vous dire « comment ça se fait que vous avez suspendu mes activités en deux heures ? », il faut pouvoir leur dire qu'on a appliqué les mesures appliquées à tous. Il faut qu'il y ait des mesures de remédiation et de recours, parce qu'il faut posséder des mécanismes d'itération à partir du feedback que vous pouvez obtenir.

Voilà ce que nous considérons comme étant la base d'un système d'atténuation d'abus efficace. Vous avez en bas les principes, c'est-à-dire la sécurité des utilisateurs finaux, mais ces principes doivent se traduire par certaines politiques. Ces politiques établissent des lignes directrices par rapport à la façon dont les choses vont être mises en place. Si vous avez des principes de transparence et de responsabilité, et de protection des utilisateurs finaux, il faut avoir des politiques qui puissent refléter ces principes.

Vos politiques en matière d'abus doivent suivre ces principes et ces politiques, mais cela n'est pas suffisant. Il faut également mettre en place des processus et des procédures, ou les prévoir, qui vont vous aider à mettre en place ces politiques de manière cohérente. Ces procédures ne peuvent pas être en contradiction ou en concurrence.

Pour pouvoir en mettre en place ces politiques, il faut des procédures. Par exemple une procédure pour valider le WHOIS, une procédure de suspension, une procédure pour documenter, pour annuler un nom de



domaine, et ces procédures doivent être distribuées ou doivent être détaillées pour voir quelles sont les exceptions et quelle est la manière de les mesurer. Donc tous ces éléments doivent travailler en accord pour pouvoir arriver à une politique d'atténuation correcte.

En ce qui concerne la détection de données, il y a beaucoup de sources et il faut choisir plusieurs sources d'informations ou de données. Certaines sources font des rapports par rapport à un certain type de données et non pas par rapport à toutes les données. Quand on travaille en coopération avec deux sources différentes, c'est beaucoup plus positif parce que si deux sources différentes vous indiquent qu'il y a un problème avec un certain TLD, cela vous donne davantage de raisons pour savoir qu'il faut agir sur ce risque. Vous savez donc qu'il y a une collaboration indépendante.

Il faut comprendre qu'une fois de plus si l'on a de multiples sources de données, il y a quelque chose de plus important, parce ce ne sont pas tous les fournisseurs de données ni toutes les listes de blocages ne vont nous donner toute l'information que nous leur demandons. Les données que nous recevons doivent avoir des mécanismes de validation pour réduire les faux-positifs. Valider, c'est donner, et valider les abus, ce n'est pas de la compétence des registres, c'est ce que font en général les fournisseurs des données.

Dans certains cas, c'est mieux de faire la validation avec un tiers plutôt qu'avec le registre lui-même, parce que le registre va éliminer ou le registre peut aussi prendre des mesures correctives.

Il y a aussi les données des sources des organismes d'application de la loi. Il faut donc établir une priorité pour l'analyse pour comprendre et



voir comment toutes ces données seront gérées. Une fois de plus, il faut des processus et des procédures et un flux de travail qui donnent du soutien à tout ce que je viens de mentionner.

Je vais aborder un peu la question du monitoring et de l'évaluation périodique. Je vais parler d'un monitoring continu par rapport à l'échantillonnage afin de simplifier la question.

Si l'on suppose que tous les types d'abus sont identiques, alors cela sera incorrect. Il n'y a pas de corrélation entre les différents types d'abus. Je vous ai montré comment cela peut commencer avec un spam le lundi et vendredi cela peut se transformer en une situation tout à fait différente, une attaque de hameçonnage complète. Si lundi on a raté ce qui s'est passé, on va le voir vendredi. Il y a donc d'énormes variables dans les types d'abus, même dans la gravité du hameçonnage.

Pour que l'échantillonnage fonctionne, on a besoin d'un échantillon si grand que l'on fait pratiquement un monitoring continu. parce que la courbe de distribution n'est pas normale. Alors, du point de vue visuel, nous avons ici ce qui se passe au cours de 12 mois. Si nous prenons des échantillons de différents sites, nous pouvons avoir des résultats très différents. La ligne rouge montre que cela est fait pendant quinze jours en janvier, puis quinze jours vers la moitié de l'année, je crois que je crois que c'est janvier et juin. Nous allons voir des résultats très différents, et aussi avec le monitoring périodique ou l'échantillonnage périodique, ce n'est pas quelque chose que l'on peut exiger. C'est tout simplement pour avoir une idée de la dimension du problème. Mais cela ne sert pas à appliquer des mesures quelconques.



Il faut donc faire une analyse et établir les priorités pour aborder les questions les plus urgentes en premier lieu. Analyser veut dire que l'on établit des corrélations et des relations.

Si un bureau d'enregistrement en particulier est la source de 30% des problèmes d'abus que vous voyez, vous pouvez aller lui parler et vous occuper de ces 30% des cas d'abus que vous avez identifiés, alors la corrélation est vraiment importante. S'il y a une adresse IP en particulier, vous pouvez faire le suivi de cette adresse IP associée au nom de domaine, et si vous savez que c'est l'adresse qui pose problème, qui vous amène à un serveur de nom, alors vous savez que peut-être il y a un ISP, un fournisseur de service Internet qui est affecté par ces abus. Vous pouvez donc passer un coup de fil pour résoudre les problèmes. Il est important donc d'établir ces corrélations et d'avoir une bonne réputation, bien entendu.

L'exemple d'Amazon pose des problèmes alors, il peut y avoir une règle qui dise que s'il y a quelqu'un qui essaie d'enregistrer « amazon », peut-être je ne mets pas ça à disposition, je n'habilite pas avant d'avoir vérifié s'il ne s'agit pas d'une activité malveillante.

Une fois de plus, la vérification de l'abus, c'est quelque chose qui n'est pas la compétence centrale des registres. Par exemple, tout ce qui a trait à la pornographie infantile doit être analysé par des experts externes, mais il est important du point de vue des faux positifs de voir ce qui se passe au niveau des fournisseurs. C'est ce que l'on fait toujours, ce type de vérification.

Ici, vous voyez un schéma simple. A la base, on a la détection. Il y a un grand nombre de courants de données qui nous donnent des



informations, mais peut-être cela ne sera pas suffisant pour déterminer les faux positifs. Avec l'analyse, nous essayons de dériver des informations sur ces données afin de nous aider à établir des priorités. On enlève les faux positifs, on compare les tiers indépendants.

Par la suite, on ajoute des connaissances. Nous pouvons voir quelles sont les relations que l'on peut établir et puis on peut faire des efforts de réduction ou de mitigation.

Quel est le coût ? C'est quelque chose que l'on fait pour une question commerciale. Deuxièmement, les registres responsables ont déjà planifié cela. C'est une partie de leur spécification, de leur candidature, de leur réseau, de leur contrat, alors ils doivent inclure les plans qu'ils ont pour aborder la question. On peut le faire soi-même ou le sous-traiter. Un registre moyen peut donner un temps partiel à une personne avec des connaissances en la matière pour travailler avec toute la question de l'abus. Ou bien on peut faire la sous-traitance du service, il y a des sociétés qui fournissent ce genre de services et le coût est de 250 à 400 dollars par mois. Il y a des questions disponibles du point de vue commercial qui offre des services qui impliquent des coûts de 250 à 400 dollars par mois. De ce point de vue, il y a différentes solutions possibles. Le faire soi-même, le sous-traiter, et bien des fois le coût est prohibitif.

C'est tout ce que j'avais à partager avec vous. Avez-vous des questions à poser ?



THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous sommes déjà à la fin de la séance mais nous avons le temps pour certaines questions.

INDONESIE : Merci, monsieur le président.

C'est très intéressant, votre présentation était très intéressante.

Pour nous, en tant qu'organisme de réglementation, pour être prudent avec ces questions, avec ces situations, je voulais savoir pourquoi il y a tellement de délinquants qui se sont dédiés à cela ? Est-ce une question économique ? Est-ce pour s'amuser ? Parce que je ne crois pas que tout le monde fasse ça pour rigoler, pour chercher dans les poches des autres en général, c'est-à-dire on veut voler de l'argent ou un passeport.

Comment pouvons-nous établir des réglementations pour prévenir cela ? A Singapour, par exemple, dans beaucoup de pays, comment faire pour réduire les délits ? En leur donnant de l'argent pour qu'ils ne volent plus, pour que le monde soit plus pacifique ? Non. Alors on peut dire « et bien, si vous voulez de l'argent, venez au gouvernement et on vous donne de l'argent ». Comment fait-on ?

ALEXA RAAD : Oh, si c'était si facile que ça... Je crois que vous pouvez répondre à la première question mieux que moi puisque vous appartenez au gouvernement, mais un grand nombre de ces délinquants ne sont pas des gosses du lycée, qui font cela au sous-sol, pour s'amuser tout simplement. C'est une activité de plus en plus sophistiquée, de plus en

plus organisée. Il y a des réseaux de prostitution et la motivation, c'est l'argent.

Nous voyons de plus en plus de l'espionnage parrainé par les états. Il y a des botnets, des « command and control botnets » pour faire de l'espionnage, pour connaître les activités d'autrui, ou pour endommager les structures d'autres pays.

Essentiellement, il y a plein de raisons à ce type d'activités, alors il est important de rappeler que si vous, de manière constante et uniforme, vous appliquez toujours la même mesure à chaque fois que vous essayez d'aller dans le périmètre de manière constante, il y a quelque chose qui vous indique que cela ne va pas fonctionner. Alors enregistrez ce nom de domaine mais vous l'annulez immédiatement, puis le deuxième aussi et le troisième aussi. Ces gens ont une capacité d'apprentissage énorme.

Alors ils ne vont pas essayer la même chose deux ou trois fois de suite et ceci m'amène au deuxième commentaire. Vous devez apprendre où est-ce que vous êtes attaqués et aller de l'avant, les devancer.

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Peut-être que les prix bas des domaines contribuent au problème ?

ALEXA RAAD :

Oui, le prix est une des variables, mais pas la seule, parce que vous pouvez avoir des prix très réduits pour les noms de domaine, mais si d'autre part, tout ce qui a trait à l'application des mesures implique l'annulation de ces noms qui sont enregistrés, l'encouragement



économique, c'est une partie. Mais si le prix est très bas, s'il n'arrive nul part, s'il ne peut pas avancer, ils n'ont plus cet encouragement économique, ces délinquants. Ca peut paraître attrayant, mais en fait on n'arrive nul part en envoyant une attaque de hameçonnage dans ce cas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Une autre question. La Thaïlande.

THAÏLANDE : Puisque nous pouvons avoir, au GAC, la fonction de répondre aux intérêts et aux commentaires publics sur les cadres de sécurité, ce sont des questions que nous avons renforcées dans notre communiqué, avec ces deux mots que l'on a mentionnés dans la présentation.

Tout d'abord, les protocoles comparable à ce que nous avons signalé comme des sauvegardes. Puis il y a aussi l'atténuation. Nous utilisons le mot « prendre des actions immédiates », voilà la phrase que nous utilisons.

Je crois que tous les membres du GAC, nous devons faire une révision de la question, voir où l'on peut arrêter les faux positifs, et il faut en parler aux organismes d'application de la loi, parce que ce sont eux qui pourront peut-être établir des sanctions comme la peine de mort pour le cyberspace. Alors comment parvenir à un équilibre, avoir la perspective de la politique publique dans le cadre juridique local et peut-être avoir une meilleure définition de ce que nous appelons l'action immédiate, n'est-ce pas ? Parce que cela peut différer d'un pays à l'autre.



Nous devons apporter nos contributions, quelque chose de sécuriser, au lieu d'avoir des termes génériques où l'on ne peut pas voir le respect et la supervision de la conformité contractuelle. Il faudrait évaluer les meilleures pratiques.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous finissons maintenant notre réunion, à moins qu'il y ait des commentaires ou des observations supplémentaires sur n'importe lequel des sujets inclus dans nos activités.

ARGENTINE : Merci, monsieur le président. Mes félicitations pour votre tâche. J'espère vous voir à Buenos Aires. Si vous avez des questions ou des commentaires sur les sites à visiter, n'hésitez pas à m'envoyer un courriel, je vous aiderai avec plaisir.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

THAILANDE : Je vais prendre la liberté de vous dire la chose suivante : beaucoup parmi nous célébrons le Nouvel An chinois, alors comme on a dit « joyeux Noël » à tous ceux qui appartiennent au monde occidental, ici on est en Asie Pacifique et j'espère que vous aurez tous un bon début de l'année, l'année de la chèvre, et que vous aurez beaucoup de prospérité. Je le dis aussi en chinois.



THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Nous finissons donc notre réunion. Merci beaucoup pour votre travail si constructif, cela a été un plaisir et nous voulons remercier les interprètes pour leur travail.

Nous utilisons leurs services avec plaisir, merci beaucoup au secrétariat qui a travaillé aussi bien ici qu'à l'arrière de la scène. Merci beaucoup et à la prochaine fois.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

